



**BIBLIOTECA  
CENTRALA A  
UNIVERSITAȚII  
DIN  
BUCUREȘTI**

Nº Curent 9096 Format \_\_\_\_\_  
13008  
Nº Inventar 19748 Anul \_\_\_\_\_  
Secția Depozit I Raftul \_\_\_\_\_

DE LA  
CENTRALISATION  
ET DE SES EFFETS

1942

DE LA

~~Inv. 19.748.~~

# CENTRALISATION

ET DE SES EFFETS

300903

PAR

M. ODILON-BARROT

NOUVELLE ÉDITION

REVUE ET AUGMENTÉE

de la Lettre aux Auteurs du Projet de Décentralisation, de Nancy.

AL. DJUVARA

PARIS

LIBRAIRIE ACADEMIQUE

DIDIER ET C<sup>o</sup>, LIBRAIRES-ÉDITEURS

35, QUAI DES AUGUSTINS, 35

1870

Tous droits réservés

13008.  
561  
35.072.1



Handwritten initials or signature in the top left corner.

Handwritten number '0909' at the top center.



CONTROL 195

BIBLIOTECA CENTRALĂ UNIVERSITARĂ  
BUCUREȘTI  
COTA 9096

1961

LC 14 / 05

①

B.C.U. Bucuresti



C13008

Vertical red stamp or text on the right edge, possibly '0000'.

DE LA

# CENTRALISATION

ET DE SES EFFETS

---

## CHAPITRE PREMIER

La liberté est chose si sainte et si douce, que je la prendrais de quelque main qu'elle sorte. Je serais heureux de la devoir à un Washington; elle me réconcilierait avec un Stuart; et j'en saurais même gré à un Cromwell, s'il pouvait me la donner.

(M. VIVIEN, *Études administratives.*)

La question de la centralisation est aussi vieille que la société humaine; car elle est née avec elle. Cependant elle n'a pas même été entrevue par les publicistes de l'antiquité. La raison en est simple: dans l'antiquité, les sociétés s'étaient toutes formées sous l'influence d'une croyance religieuse; toutes avaient un dieu pour fondateur ou législateur; l'État était identifié en quelque sorte avec la divinité protectrice. En Grèce, Socrate était condamné à mort pour avoir paru douter de cette divi-

né. Quant aux Romains, Montesquieu a dit, avec vérité, que : « *Rome était un vaisseau à deux ancres : la religion et les mœurs.* » L'élément théocratique dominait dans les institutions de Rome. On sait le rôle décisif qu'y jouait le pontificat : l'aristocratie se l'était réservé ; l'Empire se l'attribua ensuite et en forma l'instrument principal de sa toute-puissance. Que pouvait l'individu, en présence d'un tel pouvoir ? il en était écrasé. Aussi les républiques de l'antiquité ne connaissaient-elles guère le droit individuel. On y admettait un plus ou moins grand nombre de citoyens à participer au gouvernement de l'État ; mais personne ne s'avisait de le limiter, ni d'en contester l'omnipotence à l'égard de l'individu. Selon que cette autocratie était exercée par le peuple, ou par une classe, ou par un seul, la vie publique et le mouvement y étaient répandus, ou concentrés, ou absorbés ; car la vitalité et une certaine énergie morale s'attachent toujours à la domination. Mais tout ce qui ne participait pas à l'exercice de la souveraineté était voué à l'oppression et à la dégradation.

Or, comme c'est dans l'histoire de l'antiquité que nous avons puisé les premières notions de la liberté, dont Rome et Athènes ont été et sont encore aujourd'hui, pour la généralité des esprits, les

types les plus éclatants ; comme la gloire de leurs grands citoyens a fait ressentir à nos âmes le premier élan de l'enthousiasme et de l'admiration, nous sommes restés plus ou moins sous l'influence de ces impressions de notre jeunesse. De là, ce malentendu entre ceux qui placent la liberté uniquement dans la participation d'un grand nombre à la toute-puissance de l'État et ceux qui la placent dans le libre développement des facultés et des droits de l'individu. Pour les uns, il s'agit de prendre leur part du pouvoir ; pour les autres, de le restreindre et de le simplifier : ce que Montesquieu explique avec son admirable précision, lorsqu'il dit dans son *Esprit des Lois* : « On a toujours confondu  
« le pouvoir du peuple avec la liberté du peuple,  
« choses cependant bien distinctes. »

Les publicistes du dix-huitième siècle qui ont préparé notre grande révolution, Montesquieu, J.-J. Rousseau, se sont à peine occupés de cette question de la centralisation. Ce dernier, par une incroyable inconséquence, en même temps qu'il lançait l'anathème contre celui qui, en disant : *Ce champ est à moi*, avait posé le premier fondement de la société, déclarait digne du dernier supplice le citoyen qui abjurait la religion de l'État ; mélange étrange de sauvagerie et de sociabilité excessive.



Quant à Montesquieu, de tous les publicistes de cette époque celui qui a tenu le plus de compte des faits et les a étudiés avec le plus de discernement, il est à regretter qu'il se soit arrêté, d'après l'exemple des philosophes de l'antiquité grecque, aux formes extérieures des gouvernements. S'il eût pénétré plus avant, s'il eût classé les gouvernements, non selon leur forme, mais selon leur essence, il serait arrivé à reconnaître que cette célèbre classification des gouvernements, *monarchique, aristocratique et républicaine*, ne répond qu'à des accidents de la vie des peuples, mais non aux conditions élémentaires des sociétés, et que, dans la réalité, il n'existe que deux espèces de gouvernements, quelles que soient, d'ailleurs, leurs formes extrinsèques : les gouvernements qui absorbent les forces individuelles, et ceux qui leur laissent, au contraire, la plus libre expansion ; les gouvernements qui ont la prétention de tout gouverner, et ceux qui abandonnent beaucoup de choses à la spontanéité individuelle et que les Anglais, par cette raison, ont appelés à juste titre *selfgovernment*.

On s'est bien aperçu des funestes conséquences de ce malentendu dans le travail législatif de notre première Assemblée constituante. La Constitution de 1791 est tout entière l'œuvre de cette méprise.

On y proclame les droits de l'individu avec beaucoup d'emphase; mais on y brise en même temps tous les moyens de résistance qui auraient pu protéger ces droits et leur donner une consistance sérieuse; on les réduit à de pures abstractions qui n'ont d'autre garantie que le redoutable droit d'insurrection. Aussi, à partir de ce moment, est-ce à ce terrible moyen que les garanties individuelles ont toujours eu recours pour se défendre.

La question de la centralisation n'a commencé à être sérieusement traitée qu'après l'expérience, bien cruellement achetée, de la Convention et de l'Empire, et lorsque la France, entrant enfin dans un régime de libre discussion, a pu se demander pourquoi des droits si pompeusement proclamés, si solennellement jurés, avaient été si souvent et si facilement violés. C'est alors que des hommes d'opinions et de situations diverses, MM. de Villèle, Corbières, Benjamin Constant, Fiévé, Chateaubriand, Royer-Collard, recherchèrent sérieusement la cause de cette absence de toute garantie efficace pour les droits de l'individu, et trouvant cette cause dans une centralisation excessive, que tous les régimes antérieurs avaient fondée et étendue successivement, commencèrent à signaler les dangers de cette centralisation.

Malheureusement cette opinion n'était pas encore entrée assez profondément dans les esprits; elle n'était qu'une arme de guerre dans la main des partis. Aussi vit-on, sous la Restauration, royalistes et libéraux attaquer alternativement la centralisation et proposer l'affranchissement des communes et des départements, selon qu'ils étaient ou qu'ils n'étaient pas au pouvoir.

C'est sur la question de décentralisation et à propos d'un projet de loi sur les franchises municipales et départementales que la révolution de 1830 éclata. Alors c'était le parti libéral qui revendiquait hautement ces franchises, comme garanties indispensables de toute liberté civile et politique.

Il était donc bien difficile, après cette révolution, de ne pas donner une satisfaction quelconque au mouvement d'opinions qui l'avait produite.

Malheureusement cette satisfaction fut donnée avec une timidité, une défiance telles que l'organisation municipale et départementale de cette époque s'est trouvée impuissante pour soutenir un gouvernement et des institutions auxquels on ne l'avait pas assez fortement reliée; et malgré cela, elle n'en a pas moins exercé et sur nos mœurs politiques, et même sur notre prospérité matérielle, une influence que la réaction centralisatrice

de 1852 n'a pas encore fait entièrement disparaître <sup>1</sup>.

Lors du second essai de République, en 1848, il était raisonnable d'espérer que le premier soin des fondateurs du nouveau gouvernement serait de modifier profondément cette centralisation qui était son plus grand obstacle ; car, plus le pouvoir central est concentré, plus le danger de le remettre aux hasards d'une élection est grand. On devait donc s'attendre à ce que la première et la plus importante loi que nos législateurs républicains nous donneraient, serait une organisation municipale et départementale, vraiment libérale. Comment, en effet, comprendre une république au sommet, si l'on ne commence pas par en poser les bases dans la commune ? Cependant il se trouva un parti qui, au nom de la république, repoussa toute émancipation sérieuse de la commune. Il est curieux de relire, dans le procès-verbal des délibérations de la commission de Constitution, les étranges argu-

1. On peut juger de l'esprit qui régnait alors par cette circonstance, que ce ne fut qu'après une discussion très-vive et qui se prolongea plusieurs jours, que nous parvîmes à faire décider que le département pouvait posséder et recevoir. On lui contestait jusqu'à son existence comme personne civile, et il semblait que tout était perdu si un département pouvait devenir propriétaire et contracter.

ments que les hommes de ce parti faisaient valoir à l'appui de leur opinion : « Ne touchez pas aux sous-préfets, disaient-ils sérieusement, car ils sont notre plus sûre garantie contre le retour de la féodalité. » Il est vrai qu'ils avaient soin d'ajouter *qu'ils n'étaient pas de l'école libérale*, ce dont nous nous étions toujours douté.

L'esprit libéral et le bon sens de l'Assemblée avaient fait justice de cette opinion. Une série de projets de loi sur la commune, le canton et le département furent élaborés au sein d'une grande commission de trente membres dans laquelle les hommes éminents de tous les partis se rencontraient. Il serait fort à désirer que les travaux de cette commission fussent recueillis et publiés, ce serait une œuvre digne de son secrétaire, M. de Larcy. On y trouverait un ensemble d'institutions municipales, se reliant les unes aux autres, assez fortes pour résister au pouvoir et le soutenir, pas assez pour l'entraver dans son action légitime. C'est à ces projets et surtout à celui qui est relatif à l'organisation cantonale, dont j'ai eu l'honneur d'être rapporteur, que je me réfère pour les détails d'organisation que je ne puis exposer ici.

Ce mouvement d'opinion en faveur de la décentralisation a été interrompu par le coup d'État.

Tout a cédé alors aux terreurs du moment et aux besoins de sécurité. Mais il reprend aujourd'hui avec une nouvelle énergie. La question de décentralisation est de nouveau à l'ordre du jour, non-seulement en France, mais dans le monde entier ; elle remplit tous les écrits un peu sérieux sur la politique, et de plus elle se trouve au fond de tous les problèmes qui s'agitent dans le monde. Nous la rencontrons dans la révolution de l'Italie, comme dans les agitations de la Hongrie. Chez l'une de ces nations, les populations luttent pour la centralisation ; chez l'autre, elles s'arment contre elle, et toutes deux risquent fort de manquer le but en le dépassant. Là, cette centralisation est l'auxiliaire de la nationalité ; ici, elle en est l'ennemie.

L'Autriche aux abois cherche une conciliation entre ce qu'elle doit conserver de pouvoir centralisé et ce qu'elle doit en abandonner aux traditions et aux origines diverses des États qui forment son empire. L'Allemagne tout entière est à la recherche de nouvelles conditions fédérales qui lui permettent, dans des circonstances données, d'agir avec plus d'ensemble et de rapidité. Les populations de l'Orient s'éveillent et se débattent dans les liens de leurs vieilles théocraties.

Deux civilisations, dont l'une procède par l'ac-

tion concentrée d'un pouvoir qui absorbe toutes les forces individuelles, dont l'autre progresse par l'effort libre et spontané de l'individu, sont en présence sur la scène du monde. La lutte est engagée partout, pacifique ou guerrière, dans les travaux de la paix comme dans les conflits armés.

De quel côté les sociétés trouveront-elles le plus de moralité, le plus de sécurité et même le plus de force ? cela vaut bien la peine d'être recherché. Et, s'il est vrai, comme on nous l'assure, que le double courant de la civilisation et de la démocratie nous pousse vers la concentration du pouvoir, il importe de savoir s'il faut s'abandonner ou résister à ce courant.

Notre France est loin d'être désintéressée dans cette recherche : car si d'autres nations ont à fortifier chez elles le pouvoir central, soit pour resserrer davantage le lien qui les unit, comme en Suisse, en Amérique, soit pour se donner plus de force vis-à-vis de l'étranger, comme en Allemagne ; nous avons, nous, à examiner si ce pouvoir n'a pas été exagéré jusqu'à compromettre, dans son excès, le principe même de notre vitalité, et à rechercher les moyens de remédier à cette exagération.

La tâche est plus difficile pour nous que pour tout autre peuple.

Il est toujours plus aisé d'étendre les attributions du pouvoir que de les restreindre. Rarement les gouvernements consentent à se dessaisir, et il est toujours difficile et quelquefois dangereux de les contraindre.

Mais ce n'est pas seulement dans les résistances intéressées du pouvoir que se trouve, pour nous, la principale difficulté; elle est surtout dans les mauvaises habitudes qu'une longue servitude nous a léguées. Elle est aussi dans les préjugés que nos révolutions nous ont transmis.

Car il ne faut pas croire qu'il n'y ait que les partisans de l'ancien régime qui aient des préjugés; nous avons aussi les nôtres. N'avons-nous pas nos attardés, qui sont restés, eux aussi, sous les impressions de leur jeunesse, et pour qui le temps n'a pas marché? Combien, parmi mes coreligionnaires du parti libéral, n'en ai-je pas connu pour qui le libéralisme consistait uniquement à bien haïr les nobles et à dire beaucoup de mal des prêtres <sup>1</sup>!

1. Je pourrais citer un de mes amis, homme d'ailleurs fort instruit et excellent, qui, toutes les fois qu'à la Chambre un orateur malavisé accompagnait un nom propre de quelque titre nobiliaire, se soulevait de son banc comme un furieux et protestait violemment. Si l'on avait mis en doute son libéralisme, il se serait fort indigné; et cependant il n'était qu'un révolutionnaire attardé, qui en était resté au temps de la lutte du tiers état contre les ordres privilégiés.



Dans une fraction plus avancée de notre ancien parti, celle qui, sans se rendre compte des impossibilités que nos mœurs et notre situation en Europe opposaient à leur tentative, nous a donné un jour une république et compromis pour longtemps la liberté, combien en sont encore aux doctrines unitaires et violentes du Comité de salut public !

Ce ne sont là, Dieu merci, que des anachronismes ; les prêtres et les nobles dont on nous fait peur aspirent pour la plupart bien plutôt à servir qu'à dominer. Plus les temps s'avancent, plus ces entêtements du passé deviennent impossibles. Le jour viendra, je l'espère, où ces peurs affectées ne défrayeront plus à elles seules le libéralisme en France.

Mais ce jour est encore éloigné. La haine de l'ancien régime et l'amour de l'égalité seront longtemps encore les passions dominantes dans les masses populaires ; il faudra bien des leçons comme celles que nous avons reçues coup sur coup dans l'espace de quelques années, bien des efforts prolongés et persévérants de toute la partie intelligente de la nation, pour rectifier deux ou trois fausses idées qui, jusqu'à ce jour, ont égaré le peuple : pour lui apprendre, par exemple, à ne plus confondre avec l'amour de la liberté, cette manie d'é-

galité absolue qui le conduit toujours et fatalement à la servitude ; pour lui persuader que la liberté vraie et intelligente ne s'attaque pas aux inégalités naturelles et forcées qui ne disparaîtraient un jour que pour reparaître le lendemain , mais qu'elle les fait tourner à son profit et en fait des forces auxiliaires ; pour lui apprendre à distinguer la vraie grandeur, qui est inséparable d'une haute moralité et du respect des hommes, de cette fausse grandeur qui se fonde, au contraire, sur la dégradation morale et sur le mépris de l'humanité ; pour le bien convaincre, enfin, que la liberté n'est pas de la peur, de la haine ou de l'envie ; que c'est quelque chose de plus pur et de plus élevé, c'est-à-dire du courage, de l'amour, de l'abnégation ; que ce n'est pas une arme contre des ennemis, mais une religion dans laquelle le sentiment du devoir se confond avec celui du droit.

C'est toujours une rude tâche que de s'attaquer à des erreurs qui ont pour elles le temps, les mœurs et jusqu'à l'orgueil d'une nation ; et cependant, si nous sommes arrivés à cette conviction, qu'une centralisation excessive est la vraie cause de toutes ces révolutions qui bouleversent périodiquement notre patrie, la démoralisent et l'épuisent, le devoir parle si haut, qu'aucune considération ne doit nous arrêter.

C'est là, au reste, ce qui paraît être compris dans la partie éclairée de notre société. Je vois avec bonheur que les écrivains les plus accrédités laissent rarement échapper l'occasion de signaler les dangers dont une trop grande concentration de pouvoir menace notre pays. Les anciennes distinctions de parti, les vieux drapeaux ont même été mis cette fois de côté; on s'est rallié dans un effort commun contre un mal dont chacun a la conscience : symptôme heureux qui semblerait annoncer que les questions de personnes, de mots et de formes ont perdu sensiblement de leur empire, et qu'il y a une tendance à se réunir sur le fond des choses, pour ne plus former que deux partis sérieux en France, celui qui estime assez son pays pour le croire digne de faire ses affaires lui-même, et celui qui, au contraire, l'en déclare à jamais incapable, par suite d'une infirmité organique et incurable.

Ligue honorable et qui peut s'avouer; car elle a pour but et pour lien une grande vérité à faire triompher; vérité à laquelle l'histoire n'a pas, jusqu'à ce jour, donné un seul démenti; vérité de tous les temps, de tous les pays, applicable aux nations de l'antiquité comme à celles de nos temps modernes, à l'Occident comme à l'Orient, à savoir que

la force et la vitalité des sociétés grandit ou s'affaiblit, selon que les facultés et les droits de l'individu y sont respectés ou étouffés par le pouvoir central.

Si je viens me réunir à ces généreux athlètes, ce n'est pas que j'aie la prétention de rien ajouter à ce qu'ils ont dit avant moi et beaucoup mieux que moi. Obligé même par la nature et à raison des limites nécessairement restreintes de ce travail, de m'en tenir aux généralités de la question, je m'expose, je le sais, au reproche de tomber dans les lieux communs; reproche, au reste, que je suis loin de vouloir repousser. Plût à Dieu que les quelques vérités sur lesquelles je vais insister fussent devenues assez vulgaires pour n'être plus que des lieux communs! Jusqu'à ce que nous en soyons arrivés là, et nous en sommes encore bien loin, il est bon de reproduire sans cesse ces vérités, chacun à son point de vue et avec l'autorité qui lui est propre.

Ce que j'apporte dans ce débat, c'est une opinion qui a ses sources dans un vieux libéralisme depuis bien longtemps éprouvé, une opinion qui, on le sait, n'est pas de circonstance, mais qui a été celle de toute ma vie, et qui, peut-être, sous ce rapport, a droit à quelque confiance<sup>1</sup>.

1. Voici ce que je disais, il y a trente ans, dans une réunion de la garde nationale à l'Hôtel-de-Ville (Voir le *Moniteur* du

Avant d'entrer dans le fond du sujet et d'aborder les effets de la centralisation sur les mœurs publiques et privées, sur les rapports des citoyens entre eux, sur la prospérité et la stabilité des gouvernements, quelques explications sont nécessaires sur la centralisation en elle-même, sur ses conditions et ses phases diverses.

29 juillet 1831) : « Par une contradiction que rien ne peut justifier, alors que nous concourons par nos mandataires aux lois qui régissent l'Empire, nous nous trouvons exclus de toute participation à l'administration des affaires de la commune : c'est-à-dire de celles qui nous touchent de plus près, et qui sont pour nous de véritables intérêts de famille. » Du reste, je conformais alors mes actes à mes paroles, au risque de me brouiller avec le ministère de l'intérieur, qui trouvait que j'allais bien vite. Je donnai, comme préfet, aux maires de Paris, la consistance que réclamait leur titre, leur position sociale et les services que nous leur demandions journellement dans ces temps de trouble. Je les réunissais périodiquement en conseil à la Préfecture, et depuis, comme député, il n'a pas tenu à moi, dans la discussion de la loi municipale de 1831, qu'ils n'eussent leur place dans le conseil municipal de la Cité.

## CHAPITRE II

### EXPLICATIONS PRÉLIMINAIRES

Il est impossible de concevoir une société sans une centralisation quelconque ; car toute société se forme nécessairement d'une certaine portion de forces individuelles déléguées et centralisées. Admirable harmonie dans les conditions de notre humanité ! La sociabilité et la liberté sont distinctes dans l'homme, et cependant s'y coordonnent et sont indispensables l'une à l'autre. Ces facultés doivent s'équilibrer, mais non s'absorber ; car la liberté sans la sociabilité, ce serait l'impuissance ; et la sociabilité sans la liberté, c'est l'anéantissement de toute énergie morale. On ne pourrait nier la centralisation d'une manière absolue, sans rejeter l'une des facultés constitutives de l'homme, sa sociabilité, et sans se mettre en révolte contre la Providence qui a voulu que l'homme fût un être



13008.

libre et en même temps sociable. Ce serait, dans un sens inverse, commettre la même absurdité que commettent les socialistes, lorsqu'ils nient le droit individuel. Or, cette absurdité, je ne suis nullement disposé à m'en rendre coupable.

Il faut reconnaître également qu'il y a, dans les sociétés, de ces moments de crise et de danger suprême, où la concentration de tous les pouvoirs dans les mêmes mains devient une nécessité. Seulement, ce sont là des remèdes héroïques, qu'il faut ne pas prodiguer et surtout ne pas prolonger. Les peuples les plus jaloux de leur liberté et de leur dignité peuvent être forcés de recourir aux dictatures; mais qu'ils y veillent et qu'ils ne permettent pas qu'un accident devienne un fait permanent; car ce serait la servitude et la mort et non le salut qui en sortirait pour eux.

Il n'y a donc et il n'y peut y avoir dans une pareille matière qu'une question de temps et de mesure.

Le temps est hors de question; car je n'écris pas pour des circonstances exceptionnelles. Reste donc la mesure, et c'est en effet dans cette mesure que gît toute la difficulté du problème.

Pour embrasser ce problème dans toute sa portée, il serait peut-être utile de prendre la centrali-

sation à l'origine des sociétés et de la suivre dans toutes ses phases; mais cela exigerait des volumes, et je n'ai pas même la prétention de faire un livre.

Il ne serait cependant pas sans intérêt d'étudier les oscillations du droit individuel et du droit social à travers les âges et chez les différents peuples. Peut-être trouverait-on dans cette étude l'explication de bien des phénomènes qui nous étonnent, et, par exemple, de celui que nous offre ce dépérissement des sociétés de l'Orient qui se dissolvent au seul contact de notre civilisation occidentale. On arriverait certainement à reconnaître que la cause de ce dépérissement est dans l'influence inévitable des théocraties, cette forme la plus excessive de la centralisation, qui dans tout l'Orient donne à ces sociétés une stabilité, mais aussi une immobilité qui leur est mortelle.

Il serait curieux aussi de rechercher pourquoi, suivant une démarcation en quelque sorte géographique, le droit individuel paraît l'emporter dans les mœurs et dans les institutions des peuples du Nord, tandis qu'au Sud, c'est le pouvoir central qui tend à dominer. La cause en est-elle dans l'influence du climat qui, au Nord, force les hommes à lutter incessamment contre une nature ingrate et leur apprend ainsi à se suffire à eux-mêmes; tandis



qu'au Midi une vie trop douce et trop facile les porte, au contraire, à s'abandonner et à tout attendre de leur gouvernement? Ou bien est-elle, cette cause, dans la différence des croyances qui, chez les uns, ont pour fondement le principe de la liberté; chez les autres, celui de l'autorité? Ou bien encore dans la différence des races, les unes germaniques, les autres latines? Peut-être aussi cette étude nous fournirait-elle l'explication de cette désolante mobilité qui fait flotter incessamment notre France entre la liberté et l'autorité; placée entre le nord et le midi de l'Europe, recevant les influences des deux climats, formée par parties à peu près égales des deux races latines et germaniques, serait-elle comme suspendue entre deux aimants qui l'attirent et la repoussent alternativement? Mais quelque intérêt qu'offrirait ces recherches, elles nous conduiraient trop loin.

Il nous suffira de rappeler que trois grands faits ont exercé sur la centralisation antique une décisive influence. Le premier en date, comme en importance, a été l'avènement du christianisme; le second, l'invasion des barbares; le troisième, l'établissement des institutions représentatives. Jetons un coup d'œil rapide sur chacun de ces faits; nous verrons ce que chacun d'eux a apporté de force au

droit individuel et de modification dans les conditions du pouvoir central, et ce qu'il nous importe d'en conserver ou d'en ressaisir.

#### 1° *Le christianisme.*

Ce ne fut pas seulement une révolution morale et religieuse, ce fut aussi une révolution politique que le Christ opéra sur la terre, lorsqu'il dit ces mots : « *Mon royaume n'est pas de ce monde, et rendez à César ce qui appartient à César.* » Par ces seules paroles, il sépara à jamais le pouvoir religieux et le pouvoir politique, jusqu'alors confondus, et leur fit une part distincte. Il limita la domination de César au gouvernement extérieur ; il fit subir à l'État une profonde décentralisation, car il lui enleva l'empire des croyances. A partir de ce moment, il s'est formé tout un monde, dans lequel les choses de la terre n'ont plus été enchaînées par une loi divine et immuable, et ont pu progresser librement. A partir de ce moment aussi, il y a eu des sociétés dans lesquelles l'omnipotence de l'État s'est arrêtée devant les droits de la conscience.

Ce principe si libéral, si fécond et si vraiment civilisateur du christianisme n'a pas toujours été

compris ni respecté, et, aujourd'hui même, il l'est encore bien peu. Les deux puissances, spirituelle et temporelle, n'ont pas toujours reconnu leurs limites; elles se sont livrées de rudes combats, pour déplacer la borne qui les sépare.

D'abord les chrétiens, trouvant le double pouvoir des empereurs établi, cédèrent à l'idée reçue et à la puissance du fait existant; ils admirèrent l'empereur converti à faire de l'orthodoxie avec leurs évêques, et même sans eux et contre eux.

Mais après la chute de l'Empire, ce fut l'inverse. La hiérarchie catholique, seule puissance organisée et intelligente restée encore debout au milieu des ruines du monde civilisé, fit invasion à son tour dans le domaine du pouvoir temporel; les barbares avaient conquis l'Empire sur Rome, l'Église catholique reprit l'Empire aux barbares.

Heureusement pour l'Église et pour nous, cette usurpation ne pouvait être ni complète, ni définitive; sans quoi le catholicisme eût détruit le principe même d'où il sortait; il eût perverti le caractère du christianisme, rétabli le principe théocratique de la réunion des deux pouvoirs et étouffé dans son germe la civilisation de l'Occident.

Lorsque, sans se confondre, les deux pouvoirs se sont trop solidarisés, comme sous Louis XIV,

par exemple, une partie des dangers de la réunion des deux pouvoirs s'est produite. La révocation de l'édit de Nantes ne fut pas seulement une immense faute politique, c'était aussi un acte essentiellement antichrétien.

Aujourd'hui les choses ont bien changé. L'Église catholique ne lutte plus pour l'omnipotence, mais pour garder les restes d'indépendance qui lui ont été laissés. Nous assistons à cette grande épreuve, non sans une certaine anxiété; car, si la papauté, par la perte de son indépendance, devait emporter avec elle le principe de la séparation des deux pouvoirs, si le droit de régler les choses de la foi devait de nouveau aller se réunir au pouvoir temporel, si ce nouvel élément de force et de centralisation devait s'ajouter à tous ceux que possède déjà l'État, la liberté civile et politique en serait gravement menacée.

On sait ce qu'en Angleterre la réunion du pouvoir spirituel au pouvoir temporel dans les mains de Henri VIII et de ses successeurs leur apporta de puissance, et quel abus cruel ils en firent. La force du principe du libre examen, qui est au fond du protestantisme, a fini par neutraliser cette redoutable attribution et par la réduire à une vaine et stérile prérogative; en telle sorte que, dans l'état

actuel des choses, il est vrai de dire qu'en Angleterre ce n'est pas pour être remis au souverain temporel que le pouvoir spirituel a été enlevé à la papauté, mais pour être rendu à la conscience individuelle.

Tandis que dans les États restés catholiques, si César reprenait des mains du Pape le pouvoir spirituel, ce n'est pas un pouvoir spirituel corrigé, annihilé par le principe du libre examen, qu'il reprendrait, c'est l'autorité absolue en matière de foi qu'il réunirait à tous ses autres pouvoirs. Nous aurions quelque chose comme un clergé grec, et un autocrate dont ce clergé serait le docile instrument.

Il n'y aurait à un tel malheur d'autre remède que le mépris et la haine contre une religion devenue l'instrument servile du gouvernement, ou bien une réforme religieuse qui ferait dominer sur le principe catholique celui du libre examen. La première hypothèse est plus probable que la seconde, car le temps n'est pas aux réformes religieuses.

Le catholicisme est donc au moins aussi intéressé que le libéralisme au maintien complet et absolu de la séparation et de l'indépendance des deux pouvoirs. En ce point, du moins, le sentiment catholique et le sentiment libéral se trouvent réunis. Puisse cette union se généraliser et se consolider !

La religion et la liberté y gagneront toutes deux.

Ainsi se justifie ce premier article de notre profession de foi libérale. Nous voulons conserver tout le bénéfice de la séparation des deux pouvoirs ; nous préférons de beaucoup notre liberté chrétienne, même à la liberté antique des républiques de Rome et d'Athènes, qui ne laissaient rien à l'individu, pas même la liberté de sa conscience. Nous repoussons à plus forte raison, comme le dernier terme de dégradation politique et morale, tout retour au césarisme, c'est-à-dire à l'omnipotence du chef de l'État sur le for intérieur et extérieur.

## 2° *L'invasion germaine.*

Le plus grand événement qui, après le christianisme, soit venu modifier la centralisation antique, c'est l'invasion des peuples de la Germanie et la chute de l'Empire romain.

D'illustres écrivains ont mis en lumière les caractères et déterminé les influences de ce cataclysme. M. Guizot a la premier, je crois, montré comment l'invasion des barbares infusa un sang nouveau dans ce vieux corps de l'Empire romain, qui tombait épuisé par l'excès de sa centralisation, et comment, à cette société romaine, dans laquelle l'État,

à force d'absorber en lui toutes les facultés individuelles, avait fini par tarir les sources de la vie, succédèrent ces sociétés nouvelles où la force et l'indépendance, même dérégées, répandirent cette vitalité exubérante qui devint, en se fixant au sol, la féodalité.

Après des luttes et des vicissitudes diverses, notre royauté, issue elle-même de cette féodalité, a fini par ressaisir sur elle tous les droits essentiels de la souveraineté. Il est à regretter qu'elle ne se soit pas arrêtée à ce point, et qu'au lieu de poursuivre son œuvre jusqu'à la destruction de toute indépendance individuelle dans la noblesse, dans le clergé, dans les provinces, dans les communes, dans les parlements, elle n'ait pas coordonné, constitué toutes ces influences territoriales, provinciales, parlementaires, en les faisant représenter dans des corps modérateurs également intéressés à défendre le droit individuel et le pouvoir central, et à maintenir entre eux un juste équilibre. Il semble que la royauté anglaise ne s'est pas mal trouvée d'en avoir agi ainsi.

Au moment où la grande révolution de 1789 s'avancait, Turgot, ce ministre si patriote et si éclairé, qui avait la conscience du danger que courait la royauté par la centralisation même qu'elle

avait si laborieusement formée, voulut y porter remède; l'édit de 1777, non-seulement conservait les états provinciaux existants, mais étendait cette institution à toutes les provinces qui en étaient privées. Malheureusement il était trop tard; la tentative échoua devant des résistances intéressées que la Couronne ne put ou ne voulut pas vaincre. La monarchie française, qui avait mis des siècles à dissoudre toutes les forces résistantes de la société et à faire le vide autour d'elle, ne trouva plus d'appuis au jour de la tempête<sup>1</sup>; elle périt par l'excès même de son triomphe.

La monarchie avait cependant laissé subsister encore quelques débris des institutions du moyen âge. Ainsi, il existait un clergé propriétaire et se suffisant à lui-même. La noblesse, privée de toute influence politique et de toute participation aux affaires publiques, avait du moins conservé son point d'honneur et ses traditions de famille. Le tiers état trouvait encore dans les corps de ville et dans les offices municipaux une ombre de ses vieilles franchises municipales. La classe ouvrière avait,

1. Il est à remarquer que c'est dans la Bretagne, dans le Languedoc, où la Couronne n'avait pu parvenir à détruire complètement la vitalité des états provinciaux, qu'elle trouva encore le plus de partisans et de défenseurs.



dans ses syndicats, une espèce de gouvernement de famille qui avait ses abus qu'on pouvait corriger, mais aussi ses avantages. La royauté avait bien mis la main sur tous ces offices, mais plutôt dans un esprit de fiscalité que dans une vue de centralisation ; elle les avait vendus et revendus cent fois, sans pouvoir jamais lasser ni la vanité des acquéreurs, ni l'attachement des villes ou des corporations pour ces débris de leurs franchises. La vénalité, tout abusive qu'elle était, corrigeait d'ailleurs, et jusqu'à un certain point, l'excès du pouvoir central. Hé bien ! l'Assemblée constituante fit table rase de tous ces derniers obstacles : indépendance du clergé, tradition de noblesse, corps de ville, syndicats des corporations, états provinciaux, parlements, offices héréditaires, tout disparut en un jour, non pour être réformé dans un sens de liberté, mais pour enrichir de leurs dépouilles et accroître encore le pouvoir central.

L'Assemblée constituante fit plus. Redoutant jusqu'aux noms qui pouvaient rappeler un régime qu'elle voulait abolir radicalement, elle brisa les provinces, les débaptisa, les dépeça ; puis cédant à ce besoin d'uniformité qui était la manie du jour, elle jeta toutes les communes de France, grandes ou petites, urbaines ou rurales, dans le même

moule administratif, et enfin, dans une sorte d'enivrement de la toute-puissance de l'État, elle mit la main sur l'Église elle-même, prétendit l'organiser à son gré, lui donna une constitution civile et lui imposa des serments. Elle ne respecta même pas la justice civile, et dans sa suspicion des parlements, elle ne craignit pas de la subordonner à la nouvelle administration.

Nous sommes plein de respect pour les intentions de cette Assemblée, d'admiration pour les grands talents et les nobles caractères qui y ont brillé; mais nous nous permettons de regretter qu'elle ait trop cédé à un courant d'idées puisées dans les livres, et que l'expérience et la pratique des affaires n'avaient pas suffisamment mûries. Elle crut avoir assez fait pour la liberté en déplaçant le pouvoir, partageant en cela cette erreur commune, que le pouvoir ne saurait jamais être trop fortifié ni trop étendu quand il est exercé par le peuple ou par ses représentants, idée empruntée aux républiques de l'antiquité et à l'école de J.-J. Rousseau : idée fautive et dangereuse qui fait peser sur les hommes un despotisme d'autant plus insupportable qu'il est collectif et irresponsable, et dont ils se hâtent toujours de sortir pour se réfugier sous la protection du despotisme d'un seul.

Le Comité de salut public d'abord et l'Empire ensuite se chargèrent de tirer les conséquences de cette erreur.

Le Comité de salut public s'arma de cette toute-puissance de l'État si imprudemment exagérée, pour faire peser sur la France, au moyen de ses comités révolutionnaires répandus en tous lieux, le plus hideux et le plus sanglant despotisme qu'ait jamais eu à subir une nation.

Lorsqu'on lit les discours de Robespierre, de Saint-Just et des principaux orateurs de la montagne, on est frappé de l'absurde exagération qu'ils donnent à l'action du pouvoir central; ils l'étendaient, non-seulement sur tous les modes d'expression de la pensée ou de la conscience, mais jusque sur les affections de famille, sur les qualités ou les vices de l'homme. Leurs fêtes ridicules en faveur de la jeunesse, de la vieillesse; leurs proscriptions contre les riches, les suspects, les corrompus, etc., procèdent de cette même pensée qui avait égaré l'Assemblée constituante. Lorsqu'on lit leurs discours, il semble qu'on lit une page du *Contrat social*, qu'ils citent du reste à tout propos comme leur évangile; seulement, cette page dans leurs mains s'est tachée de sang.

Quant à l'Empire, il trouva le terrain admira-

blement préparé par ses devanciers; il concentra dans ses fortes mains ce même pouvoir que la royauté d'abord, et les Assemblées révolutionnaires ensuite, avaient si puissamment et si laborieusement centralisé; il n'eut qu'à lui faire subir une légère transformation : de *collectif* qu'il était, il le fit *unitaire*. A l'imitation d'Auguste, qui n'avait eu qu'à s'attribuer le titre et les pouvoirs de tribun du peuple pour se trouver maître absolu, Napoléon n'eut qu'à se déclarer le seul représentant et le seul délégué du peuple pour se trouver investi de la toute-puissance. Ce qui prouve une fois de plus quelles facilités le despotisme trouve à se fonder, lorsque des gouvernements, même à formes républicaines, lui ont préparé le terrain par une trop grande concentration du pouvoir.

Napoléon acheva de détruire ce qui nous restait d'indépendance individuelle; il respecta la liberté civile, donna même d'assez fortes garanties à la propriété, et dans son Code sut concilier assez heureusement le droit coutumier avec le droit romain. Mais dans son gouvernement il porta la centralisation jusqu'au dernier excès, il nous plaça en pleine tradition romaine. L'expiation ne se fit pas attendre; il laissa, après lui, une nation épuisée de sang et d'argent qui avait besoin aussi, comme le

peuple romain à la chute de l'Empire, d'un élément nouveau qui lui rendit de la jeunesse et de la vitalité. C'est alors que notre vieux principe d'indépendance individuelle, qui semblait à jamais étouffé, ressuscita avec une nouvelle vigueur sous la forme du gouvernement parlementaire.

### 3° *Institutions représentatives.*

Étonnantes vicissitudes, au fond desquelles on ne peut s'empêcher d'apercevoir une loi providentielle qui ouvre au progrès humain des voies différentes et souvent opposées, mais qui conduisent toutes au même but ! Tandis que chez nos voisins la liberté est sortie du vieux tronc féodal, chez nous, au contraire, il a fallu que jusqu'à la dernière racine de ce tronc eût été extirpée et que la puissante charrue de la Convention et de l'Empire eût nivelé le sol, pour que la liberté pût y renaître. Il est résulté de cette circonstance des conditions bien différentes pour la constitution des deux pays. Là, les droits individuels se rattachant au passé ont pour eux la puissance de la tradition ; ici, ils sont privés de cette force, mais aussi ils n'ont plus rien à détruire du passé, et surtout ils n'ont plus à craindre que leurs états vieillissent et soient à

changer. Là, le droit est comme une propriété, un privilège qui a ses titres, ses parchemins; ici, le droit n'a pas les fortes attaches du privilège, mais il n'en a pas non plus les compromissions; il est pur et légitime comme le droit commun. Nous avons été portés tout à coup et sans transition au dernier terme du travail démocratique qui se fait dans les sociétés modernes. Acceptons cette condition. Chaque peuple a ses difficultés; les nôtres sont grandes, mais non pas insurmontables. Ce qui importe, c'est de ne pas se les dissimuler; car pour en triompher il faut les bien connaître.

Ce gouvernement parlementaire auquel nous devons la résurrection de l'indépendance individuelle, Montesquieu le fait sortir des forêts de la Germanie; d'autres, sans aller le chercher aussi loin, n'y voient qu'une imitation empruntée à l'Angleterre. Les uns et les autres, je crois, sont dans l'erreur. L'origine de ce gouvernement ne remonte pas si haut et n'a pas ce caractère d'importation exotique qu'on lui prête.

Si l'auteur de l'*Esprit des Loix* a voulu dire que le gouvernement parlementaire faisait revivre le principe d'indépendance individuelle qui régnait dans les mœurs et les coutumes germaniques, il a eu raison. Mais quant aux formes et aux conditions de

ce gouvernement, elles sont d'origine plus récente. Elles sont nées de deux nécessités que notre civilisation moderne a produites. La première, c'est, étant donnée la royauté, de la rendre possible et durable par la division du pouvoir central et par l'interposition de ministres responsables entre cette royauté et les ardeurs de la discussion. La seconde nécessité, c'est d'assurer des garanties sérieuses aux droits individuels.

En droit civil, un contrat qui n'est pas obligatoire n'est pas un contrat. En politique, un contrat qui n'est pas garanti n'est qu'une pure abstraction. Inutilement on aurait proclamé des droits dans des constitutions écrites, s'ils ne trouvaient pas une garantie sérieuse, efficace dans des forces vives toujours prêtes à les protéger et à les défendre; or ces forces protectrices sont, dans le gouvernement parlementaire, des élections loyales, une tribune et une presse libres, surtout des ministres interpellables et responsables.

Avec de telles garanties, on ne peut plus dire que les droits individuels sont de vaines abstractions.

Il est vrai qu'il faut que la tribune et la presse soient protégées et garanties à leur tour; mais c'est là une autre question que nous rencontrerons plus loin.

Comme on le voit, le gouvernement parlementaire a une double action sur le pouvoir central. Il agit d'abord à la manière antique, il appelle la nation à y prendre part par ses représentants. Il agit ensuite, si je puis m'exprimer ainsi, d'après le principe chrétien : il protège efficacement les droits individuels contre les excès du pouvoir central, contre les majorités elles-mêmes. C'est surtout sous ce dernier rapport, qu'il est décentralisateur ; car il limite la toute-puissance du pouvoir central, quelles que soient les mains qui le détiennent.

Nous avons joui pendant près de quarante ans de cette forme de gouvernement, et c'est à peine si aujourd'hui même nous commençons à en comprendre le mécanisme et les conditions essentielles. C'est que nous y sommes entrés mal préparés et tout chargés des habitudes de la vieille monarchie et de nos préjugés révolutionnaires.

Ce gouvernement est tombé le 24 février 1848, en pleine vitalité, comme une machine qui éclate au milieu même de toute l'énergie de son action, parce qu'une soupape de sûreté n'a pas été soulevée à temps. S'il est tombé tout d'un coup, à l'immense surprise de la nation, on n'en accusera pas, nous le pensons, un défaut de centralisation dans son administration ; car c'est précisément l'excès con-



traire qui a fait que sa chute a été si rapide et si irrémédiable. La leçon, je l'espère, portera ses fruits.

Après la république de 1848, qui se borna à proclamer, pour la troisième ou quatrième fois, les droits de l'homme sans rien faire pour les garantir et pour se garantir elle-même, le second Empire nous a rendu l'omnipotence de l'État et l'annihilation du droit individuel.

Mais il y a dans notre vieux sang gaulois et german un tel principe d'indépendance personnelle, que, malgré les lassitudes et les déceptions que les révolutions laissent après elles, malgré l'épuisement et le dégoût qui suivent toujours un excès et un avortement, ce principe résiste encore ; chassé des institutions, il se réfugie dans les mœurs. On disait naguère que nos institutions étaient en avance de nos mœurs ; aujourd'hui, ce sont nos mœurs qui valent mieux que nos institutions, et la confiance que la nation a dans la puissance de ces mœurs est peut-être pour beaucoup dans l'apathie qu'elle semble montrer en ce moment.

Cependant il ne faudrait pas trop s'y fier. S'il est vrai que la puissance de nos mœurs nous a préservés des derniers excès de l'anarchie et a tempéré l'exercice du pouvoir absolu, les mœurs peuvent à la longue s'altérer !

Nous avons abordé la terrible épreuve de la révolution sociale de 1848 avec les mœurs de quarante années de liberté modérée; je ne conseillerais pas à mon pays d'aborder une pareille épreuve avec des mœurs formées par quarante années de despotisme.

Maintenant et grâce à ces explications, aucune équivoque n'est possible sur ce que nous admettons ou rejetons dans ce grand travail des âges qui nous a donné notre centralisation actuelle. Nous ne voulons toucher en rien à cette belle unité française qu'un pouvoir fortement concentré a pu contribuer à constituer, mais que la liberté seule peut conserver et cimenter. Nous ne rejetons de la centralisation que son excès; or, à nos yeux, cet excès est dans toute centralisation qui, soit par la confusion des deux pouvoirs, soit par leur solidarité, dans un intérêt religieux ou dans un intérêt politique, porte une atteinte directe ou indirecte à la liberté des consciences et des cultes. Nous regardons également comme exagérée une centralisation qui, tantôt à titre de tutelle, tantôt à titre de police, soumettrait à son action préventive les droits collectifs ou même individuels des citoyens; qui, par exemple, sous le prétexte que les communes seraient incapables de faire leurs affaires, se charge-

rait de les faire elle-même par ses agents, désignerait leurs maires, leurs percepteurs, leurs maîtres d'école, leurs curés et bientôt leurs gardes-champêtres ; ne permettrait à leurs conseils de s'assembler qu'avec sa permission ; se réserverait de faire annuellement leurs budgets, et qui, même après la dépense votée et autorisée, prétendrait encore en régler l'exécution, en imposant à ces malheureuses communes qui payent, en définitive, ses plans, ses ingénieurs, ses architectes. Je tiens pour excessive une centralisation qui enlacerait presque tous les actes des citoyens dans la nécessité d'autorisations préalables, au point de ne leur permettre ni de prier Dieu, ni même de se mouvoir d'un lieu à un autre que sous son bon plaisir. Je n'hésite pas à déclarer abusive une centralisation qui, après avoir ainsi donné tout pouvoir aux agents de l'autorité sur les citoyens, refuserait à ceux-ci tout recours contre ces mêmes agents déclarés inviolables sous la protection d'un conseil d'État choisi par elle ; une centralisation qui, à l'aide de conflits qu'elle élèverait et résoudrait selon sa volonté dessaisirait la justice ordinaire et évoquerait la décision de toute cause dans laquelle elle se dirait intéressée. Je rejette enfin une centralisation dont les appétits, toujours irrités et jamais satisfaits, menaceraient

incessamment ce qui pourrait encore rester dans la société d'existences indépendantes, étendrait la main, tantôt sur les biens des hospices, tantôt sur ceux des communes, tantôt sur les grandes compagnies de chemins de fer et d'assurances. C'est cette centralisation, qui finirait par réduire l'individu à l'état d'automate, que j'attaque et dont je vais essayer de décrire les funestes effets.

## CHAPITRE III

### DE L'INFLUENCE DE LA CENTRALISATION SUR LES MŒURS

Le premier et le plus grave reproche qu'on soit en droit d'adresser à une telle centralisation, c'est d'exercer sur la moralité publique et privée une influence funeste.

Puisqu'on nous cite toujours l'empire romain en apologie de la centralisation <sup>1</sup>, je le citerai aussi en preuve des effets qu'une concentration excessive du pouvoir produit inévitablement sur les mœurs d'une nation.

Il est de mode, je le sais, dans un certain monde, de contester l'autorité de Tacite et de ne voir dans

1. « Ce sujet (l'Administration monarchique) est un épisode  
« de l'histoire de cette centralisation qui a été le fait le plus im-  
« portant et le plus magnifique de notre histoire. Rome avait ébau-  
« ché la centralisation; la France seule a su la réaliser dans  
« sa toute puissance. » (*Rapport de M. Troplong à l'Institut.*)

ce modèle des historiens qu'un esprit chagrin ou un libéral mécontent. Mais qui oserait cependant, en face des monuments les plus irrécusables de l'histoire, nier que le peuple romain ne fût tombé à la fin de l'Empire dans le dernier état de dégradation morale. Le despotisme romain avait fini par enlever à cette race, si énergique et si fière, jusqu'à son type primitif ; après avoir étouffé en elle la dignité du citoyen, il ne lui avait pas même laissé le courage du soldat. C'est une vérité aujourd'hui bien établie que, vers les derniers temps de l'ère impériale, les armées romaines ne pouvaient plus se recruter que parmi les barbares, et que les Romains dégénérés, non-seulement n'avaient plus l'énergie de se défendre, mais qu'ils appelaient de leurs vœux l'invasion étrangère et s'en faisaient au besoin, les complices. Tel est l'effet inévitable que doit produire tout despotisme prolongé.

Comment en serait-il autrement ? Le monde moral, comme le monde physique, a ses lois invariables. L'âme et le corps se ressentent des aliments dont on les nourrit. Prenez le corps le plus sain et le plus vigoureux, et donnez-lui une alimentation insuffisante ou malsaine, il s'affaiblira infailliblement et dépérira. Il en est de même de l'âme : habituez-la à s'abdiquer devant la volonté

d'autrui, à se résigner devant la force ; ôtez-lui la conscience de sa liberté et de sa responsabilité, réduisez-la à concentrer son activité et son énergie dans un cercle étroit de petits intérêts personnels et égoïstes ; alors, soyez-en certain, au bout de peu de temps, l'énervation morale commencera à se produire et à se manifester ; le sentiment de l'indépendance, le plus noble attribut de notre humanité, lorsqu'il est réglé par la conscience, disparaîtra peu à peu. Alors plus de dévouement désintéressé, plus de courage civil, plus de généreuses indignations contre la violation du droit, plus de sympathie pour les opprimés ou les malheureux. Lamoinde charge publique paraîtra insupportable, le plus léger bruit effrayera ; on se désintéressera de tout mal qui ne vous touchera pas directement et personnellement, on appellera même cet étroit et inintelligent égoïsme, de la sagesse. *Cet homme est sage, dirait-on couramment, car il ne se mêle que de ses affaires et ne s'occupe pas de politique !*

Ah ! vous ne vous occupez pas de politique ! Alors ne vous plaignez pas si la société, dont vous faites partie, devient la proie des ambitieux, des intrigants ou des fous qui, eux, s'occupent de politique et beaucoup ; si un jour vous vous réveillez en face d'une catastrophe qui mette en péril votre fortune,

vosre existence, vosre honneur commercial lui-même, ne vous en prenez qu'à vous mêmes. Combien faudra-t-il de leçons pareilles à celle de 1848 pour vous apprendre par quels liens tous vos intérêts, toutes vos affections les plus chères se rattachent à la politique? Malheur au pays où la sagesse consiste, pour tous les hommes modérés par goût et par position, à s'abstenir de la politique! C'est à ces hommes surtout qu'il appartiendrait, au contraire, d'avoir une action incessante et prépondérante sur les affaires de leur pays; sans quoi, tout est livré au hasard.

Comme cependant il faut toujours à l'âme une sphère d'activité quelconque, si vous lui retranchez les préoccupations de la chose publique, vous la rejetez forcément dans la poursuite exclusive de la fortune et dans la recherche désordonnée des jouissances matérielles ou des plus puériles vanités; elle s'y plongera, comme pour s'étourdir et mieux oublier son abaissement.

Mais, ce ne sont pas seulement les élans généreux de l'âme que la centralisation étouffe; c'est aussi l'intelligence qu'elle atteint; car en détruisant la liberté, elle éteint par cela même le foyer où cette intelligence trouve ses aliments nécessaires.

Qu'on ne me cite pas les siècles d'Auguste et



de Louis XIV; ils ne contredisent pas cette vérité.

L'effet du pouvoir absolu ne se produit pas instantanément, et c'est pour cela que les populations ne réagissent pas contre lui aussi vite que contre l'anarchie; l'impulsion donnée à une société libre se prolonge quelque temps encore après que la liberté a cessé d'exister. Qu'on y regarde de près, on verra que sous Auguste, comme sous Louis XIV, les hommes qui illustrèrent ces règnes étaient nés avant que ces grands despotes eussent étouffé la liberté de leurs concitoyens. Condé et Turenne, Colbert et Vauban, Corneille, Racine et Molière, et toute cette pléiade d'hommes de génie qui ont fait l'illustration de ce siècle tant vanté, étaient nés sous un tout autre régime, dans des temps de luttes et d'agitations politiques; ils n'avaient pas puisé le germe de leur génie à l'Œil-de-Bœuf de Versailles, au milieu des puérités et de l'étiquette de cour ou dans la torpeur que fait régner un gouvernement absolu.

Si l'on veut juger de ce que produit le despotisme en hommes de génie, qu'on prenne les généraux et les ministres du règne de Tibère ou de celui de Louis XV; ceux-là étaient nés en plein despotisme, et ils portent le cachet de leur origine.

Jé pourrais prendre mes exemples dans des temps

plus rapprochés de nous. Qui, sous le premier Empire, conduisait nos armées à la victoire? qui remplissait les rangs de ce conseil d'État si célèbre? qui, dans les lettres, dans les sciences, répandait sur notre France un autre reflet de gloire? C'étaient des hommes formés au milieu des orages de nos révolutions et qui avaient reçu l'éducation virile d'une liberté pleine de lutttes et de rudes épreuves. Je ne pousserai pas plus loin les citations, de peur de devenir trop personnel. D'ailleurs l'époque actuelle n'a pas encore produit ses hommes, et je n'ai pas à les juger.

C'est une vérité démontrée par les grands faits de l'histoire, que le régime vigoureux et sain de la liberté élève l'âme et féconde l'intelligence d'un peuple, tandis que le régime d'une centralisation excessive, qui n'est autre que le pouvoir absolu, les dégrade et les abaisse. Ce qui faisait dire à Channing, ce philosophe vraiment chrétien dont l'Amérique chérit et honore à si juste titre la mémoire, « *que le plus grand crime que puisse commettre un homme envers ses semblables, c'est d'attenter à leur liberté.* »

Eh bien, c'est après avoir consommé ce crime, après avoir détruit chez les peuples toute fierté, toute intelligence, et jusqu'au goût des affaires

publiques, que la centralisation s'en fait un titre pour se perpétuer ! Qui ne connaît, en effet, ce raisonnement qui, chez nous, court les rues : « Les Français sont trop légers, trop ignorants, trop corrompus, pour qu'on leur permette autre chose que la gestion de leurs affaires personnelles ; et encore, plus le pouvoir central s'en mêlera et mieux cela vaudra ? »

En supposant que cette injure fût méritée, et, en vérité, je serais tenté de croire qu'elle l'est, lorsque je vois avec quelle complaisante humilité mes concitoyens de toutes les classes l'acceptent et s'en font les propagateurs, je répondrais encore : Qu'importe ? La question de la bonne ou de la mauvaise administration est bien secondaire à côté de la question morale. Que les citoyens fassent bien ou mal leurs affaires, cela est, sans doute, important ; mais il y a quelque chose de plus important encore, c'est qu'ils les fassent, et qu'en les faisant, ils apprennent à défendre leurs droits, à respecter ceux d'autrui, et surtout qu'ils y puisent cette dignité, cette confiance, cette force virile que donne toujours la pratique des devoirs publics.

Quand sortirons-nous donc de ce cercle vicieux dans lequel on enferme la France depuis des siècles ? Toute tutelle prolongée produit infailliblement une

certaine incapacité, et cette incapacité sert de prétexte pour continuer la tutelle indéfiniment.

Laissez les citoyens, à leurs risques et périls, s'occuper de leurs affaires, et vous verrez si, après quelques écarts, quelques erreurs, fruits inévitables de l'inexpérience, ils n'arriveront pas à les mieux faire qu'aucun fonctionnaire salarié.

Et puis ces tuteurs qui s'imposent à nous, ne sortent-ils pas de cette population que vous déclarez radicalement incapable? Par quelle merveilleuse métamorphose arrive-t-il donc que cet homme qui, la veille, était confondu dans cette race d'incapables, devienne tout à coup un être supérieur, doué de toutes les qualités gouvernementales, par cela seul qu'il reçoit un brevet ou revêt un uniforme?

C'est, nous répond-on, qu'en devenant fonctionnaire il cesse d'être égoïste; le devoir chez lui remplace l'intérêt. Je le veux bien; mais ce serait, dans tous les cas, à une condition: celle que ce pouvoir fût limité et contrôlé; car tout pouvoir sans limite ni contrôle, corrompt plus encore ceux qui en sont investis qu'il ne dégrade ceux sur lesquels il s'exerce. On parle d'égoïsme; je ne connais pas de plus grand égoïste que Louis XIV disant insolemment: *L'État, c'est moi!*

Pour donner quelque couleur à cette fiction qui

suppose *à priori* l'incapacité de tout particulier et la capacité de tout fonctionnaire, il faudrait constituer dans notre société française une caste de fonctionnaires. Or, nous sommes bien loin de là ; car ce qui caractérise surtout notre nation, c'est que non-seulement tout le monde veut avoir le droit de devenir fonctionnaire, mais que tout le monde se croit parfaitement apte à remplir tous les emplois. Et ce qui est plus singulier encore, c'est que la prétention n'est pas trop déraisonnable. Il y a en effet dans notre génie français une vivacité de conception qui nous rend à peu près propres à tout. Quel est l'étranger qui, mis en contact avec nous, n'a pas été émerveillé de la manière dont nous tirons parti de toutes choses, de la facilité avec laquelle nous sortons des positions les plus difficiles, les plus périlleuses ; facilité qui explique jusqu'à un certain point notre goût des aventures ?

C'est ce peuple, qui peut improviser tout un gouvernement en vingt-quatre heures, que vous déclarez radicalement incapable de pourvoir à son ménage quotidien. Par la plus étrange des contradictions, ce sont les gouvernements mêmes qu'il a formés et tirés de ses entrailles, qui se permettent de lui interdire la gestion de ses plus minimes affaires ! Ils lui reconnaîtront le droit de choisir le

Chef de l'État, ils lui refuseront celui de nommer leur maire, ils lui contesteront la capacité nécessaire pour réparer son clocher ou régler ses usages et ses affouages, et ils lui reconnaîtront la capacité de voter, par exemple, l'annexion de leur pays à un pays étranger ; c'est-à-dire l'aliénation de la patrie elle-même pour soi et pour les générations futures ! Tantôt abaisser le peuple jusqu'à l'humiliation, tantôt l'exalter jusqu'à l'imprudence, telle est la pratique des gouvernements centralisateurs issus de nos révolutions. Est-ce trop attendre de la raison publique qu'elle fasse enfin justice de cette énorme contradiction ?

J'ai eu l'honneur de faire partie assez longtemps d'un conseil général, et c'est là peut-être le meilleur souvenir de ma vie publique ; je déclare que je n'ai jamais aperçu dans mes collègues, tous cultivateurs, manufacturiers, notaires, cette incapacité radicale et organique pour les affaires, qu'on leur suppose si gratuitement ; il arrivait même parfois qu'ils savaient mieux les affaires de leur département que les fonctionnaires qu'on leur envoyait de Paris ; et cela s'explique : ces fonctionnaires se renouvellent souvent et eux restaient toujours à la même place.

J'admets cependant qu'une centralisation exces-

sive, en éloignant les citoyens de la gestion de leurs affaires même locales, leur en fait perdre insensiblement l'intelligence et même le goût; mais je nie que ce soit une raison pour la continuer et la renforcer sans cesse. Ce serait à mes yeux un motif de plus, au contraire, pour la faire cesser, ou du moins pour la restreindre successivement.

Que dirai-je de la plaie du fonctionnarisme, cette autre conséquence de la centralisation? Plus vous étendez la sphère du pouvoir, plus il se trouve de gens qui y aspirent. La vie va où est la vie, et lorsque toute la vitalité d'une nation est concentrée dans son gouvernement, il est bien naturel que chacun aspire à en prendre sa part. Et puis, chez un peuple fou de vanité, lorsqu'il n'y a plus d'autres distinctions que celle que confère une place, comment ne se jetterait-on pas avec fureur sur les places? « Les nations libres sont superbes, a dit Montesquieu; les autres peuvent aisément être vaines. »

Enfin, ce n'est pas seulement sur les mœurs publiques c'est même sur la moralité privée que la centralisation exerce une fâcheuse influence.

Certes, il n'est aucun gouvernement qui, sciemment, favorise les dérèglements privés; ils n'y ont aucun intérêt. Mais les gouvernements fortement

concentrés facilitent, sans le vouloir, l'immoralité privée, non-seulement parce qu'ils forcent les passions à chercher leur unique satisfaction dans les jouissances matérielles, mais parce qu'il éteignent la publicité, c'est-à-dire la pudeur, qui, même dans les sociétés les plus corrompues, est un frein salutaire.

Le sujet serait inépuisable si je voulais décrire toutes les misères morales qui naissent d'une centralisation portée à l'excès.

Si encore, ce qu'elle enlève aux forces morales de la société, elle le lui rendait en sécurité ! mais nous allons voir si elle offre même une telle compensation.



## CHAPITRE IV

### DE L'INFLUENCE DE LA CENTRALISATION SUR LES RAPPORTS DES CLASSES DE LA SOCIÉTÉ ENTRE ELLES

Cette partie de mon sujet, que j'aborde en ce moment, touche aux préoccupations les plus vives et les plus actuelles de notre société. Qui de nous n'est encore sous l'impression cruelle que lui ont laissée les conflits sanglants de 1848 ?

C'est qu'en effet, cette révolution de 1848 a été une bien sinistre révélation pour nous tous. Ministère et opposition, nous étions loin de pressentir, avant le 24 février, quelles passions envieuses et haineuses fermentaient dans la partie la plus nombreuse de la société. Opposants, nous trouvions que le peuple n'était pas assez largement admis à participer aux droits politiques, et nous luttions pour faire étendre les limites beaucoup trop restreintes de ce qu'on appelait alors imprudemment le *pays*

*légal*. Les ministres nous déclaraient que cette extension de droit était inutile et dangereuse, et tandis que nous nous battions sur ce terrain, la masse du peuple s'agitait, non pour des droits, mais pour des intérêts.

Il n'est plus permis aujourd'hui de s'abuser sur le véritable caractère de la révolution de 1848. Au premier moment, elle avait une certaine apparence politique ; mais les membres du gouvernement provisoire étaient à peine arrivés à l'Hôtel-de-Ville, qu'elle révélait son véritable caractère et que les passions dont elle sortait faisaient explosion. Quelques républicains modérés et de bonne foi s'étaient imaginés qu'ils prenaient la direction d'un mouvement radicalement libéral ; leur illusion ne fut pas de longue durée : à la nature des exigences que formulait la foule qui les entourait, ils virent bientôt qu'il y avait un malentendu entre eux et leur armée. Ils parlaient *droits, garanties, liberté, honneur national*, et on leur répondait, *augmentation de salaires, diminution de travail, prêts sans intérêts*, etc. Ils virent alors qu'ils avaient affaire bien moins à des passions politiques qu'à des appétits matériels. Ils essayèrent de transiger avec ces exigences. L'histoire du gouvernement provisoire n'est autre chose que l'histoire de ces essais de transac-

tion et de leurs inévitables avortements. Toutefois, ils réussirent à retarder le conflit et le léguèrent à leurs successeurs. On sait le reste.

C'est alors que s'est dressé devant nous ce terrible problème :

Comment se fait-il que nos pères aient fait tant d'efforts, tant de sacrifices pour établir l'égalité parmi nous, dans l'espoir, qui paraissait d'ailleurs assez raisonnable, d'arriver par l'égalité à la fraternité, et que ce soit précisément sous ce régime égalitaire qu'aient éclaté les haines les plus furieuses de classe contre classe; alors qu'au contraire, dans des pays voisins qui ont conservé leurs inégalités sociales et politiques, leurs privilèges de naissance, on voit ces mêmes classes qui s'entredéchirent chez nous, vivre dans un parfait accord? Comment se fait-il encore que ce soit en France, le pays du monde où la propriété est la plus accessible à tous et même la plus disséminée dans les masses, que cette même propriété ait été le plus violemment menacée?

Les uns ont cru trouver l'explication de ce phénomène dans l'affaiblissement des croyances religieuses, et on leur a répondu que jamais révolution plus que celle de 1848 n'avait affecté de respect pour la religion et de déférence pour ses ministres;

qu'elle avait même emprunté à l'Évangile ses principales formules.

D'autres en ont cherché les causes dans un défaut de charité des classes riches envers les classes pauvres, et on leur a prouvé par les statistiques que jamais la charité publique et privée ne s'était exercée avec plus de chaleur et d'étendue ; que jamais un plus grand nombre d'établissements de bienfaisance de toute nature n'avaient été fondés.

D'autres ont prétendu qu'en abolissant, en 1789, toutes les inégalités sociales, qui formaient comme des ouvrages avancés au devant de la propriété, nous avons découvert et livré sans défense cette dernière et légitime inégalité aux assauts des passions démagogiques ; ce qui nous conduirait à cette conclusion peu encourageante, que le salut de la propriété et de la société serait subordonné chez nous au rétablissement des vieilles inégalités sociales, c'est-à-dire à une condition impossible.

Dieu merci, cette dernière opinion, toute spéculative qu'elle est, n'est pas non plus dans la vérité. Non, ce n'est pas parce que les privilèges ont été détruits chez nous, que tant d'envies et de haines se sont déchaînées dans une certaine classe d'écrivains et d'ouvriers contre la propriété, et ont pu l'inquiéter un instant ; mais c'est parce que cette

vieille organisation de notre société, qui avait du moins ses liens, sa hiérarchie, ses influences traditionnelles, ses rapports de vassalité, de patronage, de cité, de province, n'a pas encore été remplacée par une autre organisation plus en harmonie avec nos mœurs égalitaires ; c'est parce que, aux influences de privilège, n'ont pas encore succédé les influences qui naissent naturellement d'une longue et sérieuse pratique des institutions libres ; c'est parce que toute notre société est individualisée et que l'État y est seul fort et vivant.

La cause du mal, qu'on ne la cherche pas ailleurs que dans cet excès de notre centralisation.

Je sais qu'en exprimant cette conviction, bien profonde chez moi, je choque l'opinion assez universellement répandue en France et même à l'étranger, que c'est précisément cette centralisation qui nous a sauvés du socialisme, et qui peut seule nous en préserver dans l'avenir.

Pour le passé, la question de savoir si ce sont les forces morales de la société, formées par quarante années de pratique de la liberté, encore vivantes en 1848, et abandonnées à elles-mêmes, qui nous ont à cette époque sauvés du socialisme ; ou si c'est à la centralisation administrative et gouvernementale dont il n'existait plus que de bien



tristes débris, que nous devons notre salut; cette question appartient à l'histoire. J'ai peu d'intérêt à la discuter et à la trancher.

Mais pour l'avenir, la question a beaucoup plus d'importance; car de la solution qui doit y être donnée, dépend le remède à appliquer et la conduite à tenir.

Si, en effet, les germes funestes que le socialisme entretient dans nos classes ouvrières ne peuvent être neutralisés que par la plus grande concentration du pouvoir, il faut que la société garde soigneusement ce pouvoir; qu'elle le fortifie même tant qu'elle pourra; qu'elle s'y attache comme à son ancre de salut. Qui pourrait le lui reprocher? Le sentiment de la conservation ne domine-t-il pas tous les autres?

Que si, au contraire, c'est par un plus grand développement de la liberté, par une plus grande énergie donnée aux forces morales de la société que nous pouvons nous préserver du mal, alors le remède est tout autre et il faut suivre une marche diamétralement opposée. La question, comme on le voit, mérite bien d'être approfondie.

S'il ne s'agissait que d'opérer un apaisement momentané dans les passions socialistes ou plutôt anti-sociales, j'accorderais qu'un pouvoir fortement

concentré pût, au moyen de l'énergie de son action répressive et en imposant silence à tous et partout, opérer cet apaisement.

Mais ce ne serait là qu'une trêve d'un moment et non une pacification permanente et définitive.

Pour étouffer le mal dans son germe, il faudrait que ce pouvoir absolu pût se continuer à travers les siècles ; alors il parviendrait peut-être à guérir le malade, mais en détruisant chez lui toute vitalité ; il agirait à la manière du Bas-Empire, qui était parvenu à faire oublier aux Romains leurs vieilles querelles de patriciens et de plébéiens, mais en leur faisant oublier aussi qu'ils étaient des hommes. Le remède est, Dieu merci, impossible dans notre civilisation ; et, s'il était possible, qui en voudrait à ce prix ?

Comment, d'ailleurs, comprendrait-on que la centralisation fût un remède contre le socialisme, qui n'est autre chose qu'un matérialisme haineux et aveugle, alors que, comme nous l'avons déjà dit, elle rejette forcément la société dans la recherche exclusive des jouissances matérielles ?

Qui n'aperçoit, d'ailleurs, les nombreuses affinités qui existent entre le socialisme et une centralisation excessive ? N'ont-ils pas le même symbole : accroître de plus en plus les forces du pouvoir so-

cial ; annihiler de plus en plus l'indépendance et les facultés de l'individu ? Les moyens sont différents, sans doute ; le but est le même. L'un procède régulièrement, successivement, avec ménagement et réflexion ; l'autre a des allures violentes, brutales ; il ne calcule pas les résistances et menace tout, même ce qu'il n'atteint pas. Je ne sais si le premier mode de socialisme n'est pas plus dangereux en définitive que le dernier. Que la société soit transformée en un phalanstère ou en un couvent, ou qu'elle le soit en un régiment ou un bureau, la liberté humaine n'en est pas moins, dans un cas comme dans l'autre, anéantie.

Heureuse encore la nation qui, placée sous un tel régime, ne voit pas son gouvernement, entraîné par les nécessités de sa politique à faire une alliance ouverte avec les passions socialistes, alliance qu'il ne pourrait payer que de la fortune de l'État et même de celle des particuliers !

On le voit, il y a dans le despotisme plutôt un danger d'aggravation qu'un moyen de guérison radicale du mal qui cause notre anxiété. Essayer de guérir le socialisme par la centralisation, ce serait faire, il faut en convenir, une application par trop hasardée du système homéopathique

Où est-il donc ce remède que tant de vœux ap-



pellent? Par quel moyen pouvons-nous arriver à faire que les différentes classes de la société, oubliant leurs ressentiments et leurs conflits, se rapprochent et vivent dans un accord, non-seulement apparent, mais réel; non pas forcé, mais volontaire; non pour un moment, mais pour toujours?

Ce remède, les plus simples notions du cœur humain et l'expérience la plus universelle nous l'indiquent. On l'a dit souvent et avec raison, et cela est plus vrai encore des peuples que des individus : on ne peut guère combattre une passion que par une passion contraire.

Il ne s'agit donc que de trouver une passion à opposer à celle qui a éclaté en 1848, et qui puisse la dominer et l'absorber. Cela n'est pas impossible, car les passions matérialistes peuvent être les plus brutales; mais elles sont en même temps les moins nobles de toutes les passions populaires, et il faut ajouter, à l'honneur de notre humanité, que ce sont aussi celles qui s'emparent le moins fortement de l'homme, et cèdent le plus facilement à toute autre passion qui procède du cœur ou de l'âme.

Qu'au milieu même des fureurs de la Jacquerie, au moyen âge, s'élève un cri de guerre religieuse, aussitôt on voit le matérialisme s'éteindre dans la passion religieuse, et les plus violents niveleurs

prennent la croix. Que dans nos temps modernes, au plus fort de nos désordres civils et de nos luttes fratricides, l'étendard de la guerre contre l'étranger soit arboré, à l'instant même les haines cessent ou s'ajournent, et tous courent aux frontières. La passion matérialiste est celle dont les germes sont les plus répandus, mais aussi les plus superficiels. Toute passion qui n'ose pas s'avouer cédera toujours aux passions dont on est fier.

Comme nous n'avons ni le pouvoir ni la volonté de ressusciter les guerres de religion, et comme, d'un autre côté, les diversions de la guerre contre l'étranger, alors surtout qu'on n'est pas attaqué, ont aussi leurs dangers, et ne sauraient d'ailleurs être prises pour un remède permanent, il faut bien trouver une autre passion à opposer au socialisme, et cette passion ne peut être autre que celle de la liberté.

Le remède consisterait donc à faire rentrer d'autant plus profondément dans nos institutions l'élément libéral, que le mal qu'il doit neutraliser a pénétré plus avant dans les profondeurs de la société. Il ne s'agit en cela que de rétablir dans la formule de 1789 le mot de *liberté*, qui en a été retranché, et sans lequel les deux autres termes d'*égalité* et de *fraternité* sont des contre-sens.

Faites qu'il y ait des intérêts à gérer en commun, des droits communs à défendre, qui forcent, pour ainsi dire, les citoyens de toutes les classes, riches et pauvres, à se rencontrer incessamment dans les mêmes rangs, à unir leurs intelligences et leurs efforts dans un but commun, à s'entendre, et par là à se connaître; vous verrez alors si bientôt ne disparaîtront pas les haines de classe contre classe. La passion politique réunira ceux que l'intérêt égoïste et personnel a si malheureusement divisés.

Le tort de notre gouvernement de Juillet était précisément de restreindre la vie politique dans une trop minime partie de la société, et de laisser en dehors de son influence une trop grande masse de citoyens qui, dès lors, s'est trouvée livrée au poison des doctrines matérialistes sans aucun contre-poison.

J'ai toute raison de penser qu'on eût trouvé le remède dans notre réforme électorale et parlementaire. La clause si élastique et si politique de l'adjonction des capacités permettait d'appeler, successivement et avec discernement à la vie politique, même la classe ouvrière dans ses éléments conservateurs, tels que les prud'hommes, les syndics des caisses d'épargne et des caisses de secours mutuels; si la réforme eût été adoptée à temps, le so-

cialisme n'eût pas fait d'aussi grands ravages dans cette classe.

Pourquoi les choses se passeraient-elles autrement chez nous que chez tous les autres peuples?

En Amérique, où rien n'arrête le développement énergique de l'élément démocratique, où toutes les idées, toutes les doctrines ont leurs partisans et leurs apôtres, depuis le puritanisme le plus exagéré jusqu'au mormonisme le plus déréglé, pourquoi le socialisme n'a-t-il pas pu se répandre? Le sentiment du bien-être personnel est au moins aussi vif dans ce pays que chez nous, et on n'y est pas plus indifférent à la fortune et aux jouissances qu'elle procure. Pourtant il ne s'y est rien produit de semblable à ce qui se manifeste dans notre démocratie française. L'Amérique a d'autres plaies sans doute: elle a l'esclavage, qui la menace en ce moment d'une dissolution; mais l'esclavage est l'exagération sacrilège du droit de propriété, il n'en est pas la négation. Les Américains, à vrai dire, ne connaissent pas le socialisme <sup>1</sup>.

Quelle est la raison de cette différence? C'est que

1. Les auteurs de la Constitution américaine ont laissé planer le doute sur deux points importants, l'esclavage et l'étendue de la souveraineté fédérale. Ce doute se transforme aujourd'hui en tempêtes.

d'un bout à l'autre des États-Unis, dans les états les plus riches et les plus peuplés, comme dans ceux qui disputent encore le sol à des peuplades sauvages, la passion qui domine et neutralise toutes les autres, c'est la passion politique; c'est que tous les citoyens riches ou pauvres y sont naturellement appelés à combattre sous un drapeau commun, tantôt pour un droit menacé, tantôt pour une idée à faire triompher. L'intérêt personnel y est tellement combiné avec la défense du droit, qu'il en est en quelque sorte épuré et moralisé.

Qu'on ne m'objecte pas que, dans ce pays, le peuple a devant lui tout un monde à conquérir et à défricher, où il peut verser ce qu'il a de surabondante activité; que le travail et la terre ne lui font jamais défaut. Est-ce que le travail et les terres à défricher manquent à nos ouvriers? S'ils n'en trouvent pas en France, est-ce que nos possessions de l'Algérie ne leur en offrent point? Et, d'ailleurs, l'Amérique elle-même leur est-elle fermée plus qu'elle ne l'est aux ouvriers allemands, irlandais, qui y affluent en masse? Ce n'est ni le travail ni la terre qui leur manque, c'est la force de volonté, c'est l'énergie d'initiative dont la centralisation a étouffé le germe dans notre peuple.

Passons en Angleterre. Là les conditions paraî-

traient bien plus favorables au développement du socialisme que chez nous. La masse des ouvriers agglomérés dans des ateliers y est bien plus considérable qu'en France, puisqu'elle est, par rapport aux ouvriers agricoles, dans la proportion de deux sur trois ; tandis qu'en France, c'est la proportion inverse. La contagion y serait plus rapide, plus formidable, et cependant elle ne s'y produit pas. On ne peut pas dire pour les Anglais comme pour les Américains, qu'ils ont devant eux un monde entier à défricher et que la terre est à leur discrétion ; car, dans aucun pays, la propriété immobilière n'est d'un accès plus difficile à la masse de la population. Autant il est facile chez nous à un ouvrier qui a un peu d'ordre et de bonnes habitudes de devenir propriétaire d'une modeste habitation et d'un champ, autant cela est difficile et rare pour l'ouvrier anglais. Pourquoi donc, dans de telles conditions et si près de nous, le socialisme n'a-t-il pas pu prendre racine ?

On en trouve la raison dans l'influence bienfaisante des institutions libres. La vie publique avec ses devoirs, ses coalitions, ses réunions, ses passions même, ne laisse pas de place aux haines et aux envies socialistes. Si les ouvriers anglais pouvaient se laisser un moment surprendre par un sentiment

de haine ou d'envie contre l'homme plus riche qu'eux, ce mauvais mouvement s'évanouirait bientôt, lorsque l'instant d'après ils reconnaîtraient cet homme sous le même drapeau qu'eux et combattant avec eux, de son influence et de sa bourse, pour une idée ou une liberté qui leur seraient communes.

Quand nous passons le détroit, nous sommes toujours surpris de voir la déférence, le respect affectueux que les classes populaires montrent pour les classes supérieures; nous sommes même un peu choqués de ce culte des préséances que les mœurs bien plus que les lois y conservent maintenant. Ce phénomène, qui ne peut certes s'expliquer par la bassesse des caractères, n'a pas d'autre cause que cette fusion que les pratiques de la liberté opèrent entre tous les rangs de la société anglaise.

L'ouvrier le plus misérable de l'Angleterre sait bien que ce lord, que la naissance et la fortune placent fort au-dessus de lui, se trouvera à ses côtés le jour où la liberté, l'honneur ou seulement un grand intérêt du pays seront en jeu. Il sait bien que, s'il est attaqué dans son droit, ce même lord sera le premier à lui venir en aide et à le protéger ou à le soutenir. Les rencontres sont si fréquentes,

les buts poursuivis en commun sont si nombreux, les mobiles qui les animent les uns et les autres sont presque toujours si élevés, que le hideux socialisme, avec ses haines et ses envies, ne peut trouver le moyen de se glisser entre eux.

D'ailleurs, nous n'avons pas besoin d'aller chercher des enseignements dans les pays étrangers; ne pouvons-nous pas invoquer notre propre expérience? Je ne veux parler que des faits dont j'ai eu une connaissance personnelle, et que par cette raison on me permettra de rappeler?

Au lendemain de la Révolution de 1830, nous nous sommes trouvés en présence de toutes ces misères, résultat inévitable du trouble profond et instantané qu'apporte toute révolution dans les existences. J'avais alors le périlleux honneur d'être le premier magistrat civil de la cité, et, en cette qualité, j'ai reçu à l'Hôtel-de-Ville toutes les députations des classes ouvrières qui alors, comme plus tard, en 1848, exigeaient pour prix du sang qu'elles venaient de verser certains avantages matériels. Toute force organisée était alors brisée; nous venions de reconstituer à grand'peine une garde municipale, et c'est avec de grands ménagements que nous la produisons en public. Nous n'avions guère pour défendre la société que des forces morales.



Eh bien ! toutes les fois que j'ai opposé à ces entraînements matérialistes l'idée du devoir, de la justice, et surtout l'honneur de notre révolution de Juillet, j'ai été compris, et les excitations de l'intérêt ont cédé à de plus nobles sentiments. Pourquoi me refuserais-je ici à citer un fait qui, en même temps qu'il prouve l'empire que de nobles passions exercent presque toujours sur les hommes réunis, honore notre nation ? Lors du procès des Ministres, notre anxiété fut grande. Les ressentiments du peuple étaient violents, et les partis mécontents se préparaient à s'en prévaloir pour prendre ce qu'ils appelaient une revanche. La garde nationale elle-même partageait en grande partie ce besoin populaire d'une éclatante expiation. A qui donc nous adressions-nous pour apaiser les colères populaires et conjurer le danger dont elles nous menaçaient ? Aux blessés de Juillet, presque tous simples ouvriers, à ces mêmes hommes qui venaient d'être mitraillés par l'ordre des accusés. Nous n'eûmes aucune peine à faire sentir à tous ces nobles mutilés ce qu'il y avait de généreux à couvrir de leur protection des ennemis abattus. Une pétition en faveur des anciens ministres fut à l'instant même couverte de leurs signatures. Il y a plus : redoutant un conflit entre les masses qui se pressaient aux

portes du Luxembourg, j'avais eu la pensée de réunir dans les salles de l'Hôtel-de-Ville tous nos blessés. Ils crurent d'abord que c'était par méfiance et dans le dessein de les isoler du peuple que j'agissais ainsi, et ils firent entendre des murmures; mais lorsqu'ils apprirent le rôle que je leur réservais, celui de se placer entre les combattants, ils m'acclamèrent avec enthousiasme à cette pensée. Je doute qu'on puisse citer chez aucun peuple un acte de générosité et d'abnégation plus sublime.

Même en 1848, quoique le sentiment généreux de 1830 eût été bien affaibli par le poison des doctrines socialistes, n'avons-nous pas vu M. de Lamartine, en opposant dans quelques paroles éloquentes les souvenirs de notre gloire aux exigences du socialisme, faire disparaître le drapeau rouge, symbole de ces exigences, devant notre drapeau national?

Sans aucun doute, les passions populaires, même lorsqu'elles ont un noble mobile, peuvent s'égarer; elles peuvent, surtout lorsqu'elles sont excitées par la lutte ou exaspérées par la peur, conduire à d'horribles excès: nous n'en avons eu que de trop cruels exemples. Mais ce n'est pas une raison pour éteindre le foyer où elles s'allument; c'en est une seulement pour diriger, pour tempérer ces passions en

les faisant passer par ce crible salutaire de la pratique habituelle de la liberté, et surtout d'une large et sérieuse participation à la gestion des affaires communes.

Ainsi réglée, disciplinée, pour ainsi dire, la passion politique sera toujours un infallible contre-poison au mal du socialisme. Son effet sera tout aussi salutaire, tout aussi énergique qu'il l'est en Amérique, en Angleterre, en Hollande, en Belgique et dans tous les pays libres.

Ce que je reproche surtout à la centralisation, c'est de tarir les sources de ces nobles passions; c'est, pour en prévenir l'excès, d'atteindre le principe de la vie morale elle-même. Ce que je lui reproche, c'est de ne pas permettre que ces passions se régularisent et se disciplinent. En supprimant les libertés communes à défendre ou les intérêts communs à gérer, elle fait disparaître le terrain où riches et pauvres pourraient se rencontrer et apprendre à s'aimer et à s'estimer.

Avec la centralisation, en effet, plus de réunion politique, plus de manifestation publique; elle en a peur. Plus même de délibération en commun sur les intérêts locaux les plus insignifiants; ou si de faux semblants sont conservés, c'est seulement pour tromper le public qui, du reste, ne s'y laisse

pas prendre et ne les tient pas pour sérieux. Plus de grands intérêts de la patrie à débattre en commun, le pouvoir central y pourvoit et en décide; et comme il n'y a plus de prestige qui commande le respect, plus de tradition qui le conserve, les hommes ne se rencontrent plus que dans les conflits d'intérêt, dans les luttes de la concurrence, dans des marchés intéressés; c'est-à-dire que la centralisation ne laisse absolument aux membres d'une même société que l'élément qui les divise, les irrite et les porte à se haïr et à se mépriser; elle leur refuse celui qui les réunirait dans une véritable confraternité (1).

Hobbes a bâti tout un système politique sur la supposition que les hommes sont en état de guerre naturelle les uns contre les autres, ce qui conduit à la nécessité du despotisme comme le seul moyen de les séparer et de les empêcher de s'entre-déchirer. J'ai retrouvé la trace de cette désolante philosophie

1. Deux exemples peuvent servir à faire ressortir cette vérité : celui des ouvriers et des patrons dans la fabrique de soie de Lyon, entre lesquels l'échange incessant de matière première contre cette même matière ouvrée est une source de querelles et d'irritations qui ont déjà plusieurs fois éclaté en conflits sanglants; et celui du métayage qui, dans nos provinces centrales, mettant le propriétaire en conflit continu avec le colon partiaire, pour le partage des denrées et du bétail; y entretient une irritation qui a répandu le socialisme dans ces provinces.

dans un livre récent (le livre de M. Dupont White), sur la centralisation :

« Plus on se connaît, dit-il, page 41 de son « deuxième volume, plus on se hait. *Les hommes* « *ne peuvent se heurter sans se haïr.* » Je n'avais pas besoin de cette nouvelle preuve pour savoir que la centralisation procède du mépris de l'humanité.

S'il y a en nous des germes de haine, la Providence y a mis aussi, il faut l'en remercier, une bien grande somme de bienveillance et d'affection mutuelle. S'il était vrai que les hommes se haïssent d'autant plus qu'ils sont plus rapprochés, qu'on nous explique alors pourquoi nous conservons si profondément, si religieusement l'amour du clocher qui nous a vu naître. Demandez au conscrit que le devoir appelle au loin sous les drapeaux, quel est le souvenir le plus énergique qui l'y accompagne, qui obsède sa pensée nuit et jour, si ce n'est celui de son village et des compagnons avec lesquels il a passé les premières années de sa vie. On se querelle quelquefois au village ; qui le conteste ? mais on se querelle aussi dans les familles ; est-ce une raison pour nier les affections de parenté ?

Qu'on ne craigne donc pas de réunir, de grouper les citoyens entre eux ; c'est leur isolement et non leur rapprochement qui les livre à ces calculs de

l'égoïsme, à ces excitations de la haine et de l'envie qui ont produit les conflits dont nous avons eu à gémir. Combattons le socialisme par une charité éclairée, par une bienveillance mutuelle : mais surtout opposons lui les influences saines et viriles de la liberté, et la guérison est assurée.

Opposer les classes de la société les unes aux autres, pour entretenir et exploiter leurs ressentiments, enfin *diviser pour régner*, c'est là une bien vieille politique, que quelques hommes appellent encore de nos jours, *la grande école de gouvernement*. Je suis prêt à reconnaître qu'il est toujours plus facile de gouverner les hommes par leur vices ; mais je maintiens qu'il est plus moral, plus digne de les gouverner par leurs bons sentiments. J'ajouterai que cela est même plus sûr pour les gouvernements eux-mêmes ; car leur force, leur stabilité y sont tout aussi intéressées que la moralité et la sécurité des citoyens, ainsi que nous allons essayer de le prouver.

## CHAPITRE V

### DE L'INFLUENCE DE LA CENTRALISATION SUR LA PROSPÉRITÉ DES ÉTATS

Il serait difficile de comprendre comment une forme de gouvernement dont l'effet serait d'énervier les facultés de l'individu, pourrait favoriser la prospérité de l'État.

L'État n'est, en effet, que la réunion des forces individuelles ; il ne vit pas par lui-même, il n'a pas de forces qui lui soient propres ; il n'a et ne peut avoir que celles que les membres de la communauté lui apportent.

Il semble donc à première vue que, par une conséquence forcée, toute forme de gouvernement qui apauvrit et affaiblit l'individu, apauvrit et affaiblit par cela même l'État.

Or, nous avons montré dans les chapitres précédents quelle espèce d'influence la centralisation

exerce sur les forces morales et même intellectuelles de l'individu. Sans doute, le gouvernement le plus libéral ne croira pas que sa mission est remplie lorsqu'il aura maintenu l'ordre et la sécurité dans l'État ; il sait qu'il a mille moyens d'aider à la spontanéité individuelle, par de bonnes lois, par d'utiles enseignements, par des encouragements donnés avec discernement, etc ; mais convaincu que la source la plus assurée de la prospérité commune c'est l'effort individuel, il ne risquera jamais de l'énerver en lui substituant son action officielle.

Les cas sont bien rares, où l'État, en matière de commerce, d'industrie, a une initiative à prendre sur les individus ; et si un de ces cas se présente, l'État ne doit user de cette initiative qu'avec les plus grands ménagements ; car il court toujours le risque, par un excès de protection, d'affaiblir les plus grands mobiles du travail humain, l'intérêt et la responsabilité.

Supposez deux nations dont l'une serait placée sous l'influence de cette protection excessive, et l'autre serait abandonnée à ses propres efforts ; l'industrie et le commerce chez la première pourront jeter d'abord un certain éclat ; mais sa prospérité ne sera que factice et n'aura jamais ni la même intensité, ni la même durée, que celle dont jouira la



nation dont la prospérité résulte, non de l'action de son gouvernement, mais du développement libre et spontané de ses facultés.

Les exemples qui prouvent cette vérité sont nombreux et irréfragables.

Dans tous les temps, la prospérité commerciale et industrielle a été la compagne fidèle de la liberté. Tyr et Carthage, dans l'antiquité ; les républiques d'Italie, les communes libres de Flandre, les villes anséatiques au moyen âge ; de nos jours, la Hollande, l'Angleterre, l'Amérique et la Suisse elle-même, qui a triomphé, à force de liberté, de l'inclémence de son climat et des difficultés naturelles qui semblent la condamner à une pauvreté éternelle. On pourrait, même d'une manière à peu près infaillible, mesurer la prospérité d'un peuple à l'étendue de la liberté dont il jouit <sup>1</sup>.

Les gouvernements trop centralisés et qui substituent partout les actes officiels à l'effort spontané des citoyens, affectent la prospérité publique de deux manières : d'abord, comme nous venons de le

1. « Les hommes sont peu nombreux dans ce pays, me disait un jour le général Laharpe (le précepteur d'Alexandre) que je rencontrai en Suisse, sous la première Restauration ; mais chaque homme a une grande valeur. Nous avons voulu suppléer au nombre par la liberté et nous y avons réussi. » Je n'ai jamais oublié cette conversation.

dire, ils détruisent cette énergie morale qui est le grand producteur de toute société qui vit de son travail; et ensuite, ils finissent toujours par épuiser en dépenses improductives les sources du travail.

Et cela est à peu près inévitable. Ces gouvernements qui font vivre toute une nation de leur vie propre, sont condamnés à des nécessités que ne connaissent pas les gouvernements libres. Ils ont interdit à leurs sujets l'aliment de la vie publique; il faut bien qu'ils le remplacent par des distractions sans cesse renouvelées. Ils ne peuvent laisser la scène un seul instant vide; ils sentent instinctivement que le moindre entr'acte leur serait mortel. Or, ces distractions s'épuisent vite et coûtent cher; et comme la dernière et la plus efficace diversion au malaise moral des peuples qui ne font pas eux-mêmes leurs affaires, est la guerre, c'est toujours vers cette dernière ressource que la politique centralisatrice est invinciblement poussée. Elle y trouve, en effet, une diversion utile pour quelque temps; mais la guerre comme moyen de vivre et de durer, c'est au bout d'un temps donné la ruine inévitable.

L'Empire romain disposait des dépouilles du monde : l'Europe, l'Afrique, l'Asie, contribuaient toutes et à l'alimentation et aux plaisirs de son peuple; et cependant il a fini par succomber

bien plus encore par l'épuisement de ses ressources financières et l'exagération de sa fiscalité, que par l'effort de ses ennemis. On sait ce que la monarchie absolue avait fait de nos finances. Pouvoir absolu, ordre, économie et prospérité financière, sont choses que, jusqu'à ce jour, on n'a jamais vues réunies ensemble.

La colonisation est aussi une source de prospérité pour les peuples qui savent en user; elle est à peu près interdite aux peuples qui vivent sous une centralisation excessive, et cela se comprend. Quelle est la première condition pour que le colon vive et prospère sur une terre lointaine? C'est de pouvoir se suffire à lui-même. S'il est habitué à tout attendre d'un gouvernement, il ne tardera pas à se décourager et à périr misérablement. La liberté, la spontanéité, sont les conditions essentielles de toute colonisation civile; car je ne parle pas des colonies militaires, qui vivent des subsides de la métropole et ne sont pas à proprement parler des colonies. Dans le passé, celles des colonies que nous avons fondées et qui ont réussi, sont celles qui ont été livrées à elles-mêmes et soustraites à la tutelle de la métropole<sup>1</sup>. Il nous est échu de nos

1. Les Communautés françaises jetées en Allemagne, en Russie, par suite des proscriptions religieuses, ont toutes prospéré. Pour-

jours la difficile mission de coloniser l'Algérie. Nous y avons jusqu'à ce jour peu réussi. Ce n'est certes pas que les sacrifices de la métropole aient été épargnés. Sous la République, une cinquantaine de millions ont été dépensés pour transporter et installer dans notre colonie africaine quelques milliers d'artisans qui ne trouvaient pas de travail en France. Au bout de bien peu de temps, ces malheureux mouraient de faim et de misère, et il a fallu les rapatrier. Il en sera ainsi tant que l'esprit centralisateur s'étendra sur cette possession. Certes, je n'aime pas le régime militaire appliqué au gouvernement des choses civiles ; mais je préfère mille fois pour l'Algérie le régime des soldats à celui des bureaux de Paris ; le premier est dur ; mais l'autre est énervant.

Mais, me dira-t-on, si la centralisation coûte cher et rapporte peu, du moins elle donne la force et la puissance ! C'est, en effet, là le côté favorable de la centralisation.

Je serais bien peu de mon temps et de mon pays, si je n'étais très-sensible à la prééminence rendue

quoi ? c'est qu'elles ont été abandonnées à elles-mêmes, et que non-seulement elles étaient libres de la tutelle de la Métropole, mais qu'il n'y avait plus pour elles de Mère-Patrie. Cet exemple prouve que ce n'est pas le génie français qui est rebelle à toute colonisation, mais que c'est notre manie centralisatrice.

à la France par les deux dernières guerres où nos armées ont brillé d'un nouvel éclat ; je me montrerais bien inconséquent avec tout mon passé , si je n'avais vu avec bonheur se briser ce cercle de fer qu'une coalition avait formé autour de nous et dans lequel l'Europe a longtemps enchaîné avec tant d'intelligence un gouvernement dont elle n'avait rien à craindre.

Mais je ne serai pas non plus assez injuste envers les institutions parlementaires pour rejeter sur elles la faute qui fut commise par le gouvernement de cette époque, lorsqu'il refusa de profiter des deux ou trois occasions qui lui furent offertes de briser ce cercle <sup>1</sup>. Si le mouvement de l'opinion publique et les vœux du pays ne furent pas suivis alors, il est juste de s'en prendre à cette même centralisation qui avait faussé les ressorts de ces institutions, et non aux institutions elles-mêmes. Toutefois, je n'hésite pas à reconnaître les avantages que donne dans la guerre, à un gouvernement fortement centralisé sur ceux qui ne le sont pas, l'absence de tout contrôle, de toute discussion, de toute résis-

1. Par exemple, lors du traité de la Quadruple-Alliance, et plus tard, lorsqu'il fut proposé à notre gouvernement de réunir notre flotte à celle de l'Angleterre pour forcer les passes du Bosphore et faire échec à la Russie dont l'armée campait en face de Constantinople.

tance; ses résolutions peuvent être plus soudaines; il réunit ses forces avec plus de rapidité, et il peut toujours porter les premiers coups.

Tous les peuples, et le nôtre en particulier, attachent un grand prix à la force militaire; et ce n'est pas sans raison, car elle leur assure leur sécurité et leur permet de faire triompher les bonnes et justes causes. De plus, elle donne à chaque citoyen un légitime orgueil qui le rattache de plus en plus à la patrie commune. Cet orgueil est surtout senti dans les masses, qui vivent davantage de la vie collective et moins de la vie individuelle. Mais cette force ne doit jamais s'acheter au prix de la liberté; car alors non-seulement elle perd toute moralité et n'est plus qu'un danger pour soi et pour les autres; mais elle n'a plus ni consistance ni durée; elle n'est plus qu'un météore qui, après avoir un instant jeté un grand éclat et produit au dehors une grande frayeur, s'évanouit bien vite.

Entre deux peuples qui entreront en lutte, les premiers succès sont à peu près assurés à celui des deux qui pourra disposer le plus facilement et le plus rapidement de toutes ses ressources en argent et en soldats; par conséquent, à celui dont le gouvernement est le plus concentré. Mais si le conflit se prolonge, la chance tournera infailliblement au

profit du gouvernement libre, et cela par des raisons que tout le monde peut saisir.

La guerre, de nos jours, n'alimente plus la guerre; il faut beaucoup d'argent pour la faire, car on ne la paie plus, au moins en Europe, avec des réquisitions frappées sur les peuples ou des rançons imposées à l'ennemi vaincu; et comme le trésor, surtout chez les gouvernements dont la condition est de tenir toujours sur pied de grandes armées, peut à peine suffire aux dépenses de la paix, il faut, dans le cas de guerre, recourir de toute nécessité au crédit. Or, le crédit vit des garanties que les institutions libres peuvent seules lui assurer. Le despotisme peut en hériter et l'exploiter quelque temps; mais il l'aura bien vite épuisé, tandis que chez les nations libres, ce crédit ne s'épuisera pas. Plus le danger deviendra imminent, plus le patriotisme de tous sera excité et viendra en aide à l'État. Et s'il est vrai que le triomphe définitif est assuré au dernier écu, c'est le peuple qui aura le plus de liberté et, par conséquent, le plus de crédit, qui l'emportera.

Ajoutons que les gouvernements absolus n'ont pas, pour réparer une défaite, ce ressort moral qui, chez les nations libres, double les forces et les sacrifices en présence d'un revers. Il n'y a que les

peuples libres qui ont le privilège de pouvoir subir plus d'un échec sans être abattus, et de suppléer aux pertes matérielles par les forces morales. Les gouvernements absolus n'ont pas cet avantage, ils sont condamnés à toujours vaincre.

Ainsi, même pour cette force militaire, qui est l'objet d'un si grand culte dans notre pays, trop grand peut-être et surtout trop exclusif, la liberté est encore un instrument plus sûr et plus persistant que le pouvoir absolu.

Et, dans tous les cas, entre la grandeur qui naît de la seule force des armes et celle qui naît de l'influence des idées et de la contagion des bons exemples, si j'étais obligé de faire un choix, j'avoue que mon choix ne serait pas douteux et que je donnerais la préférence à cette dernière.

L'armée elle-même, dont l'intérêt semblerait lié à celui de la centralisation, peut avoir à en souffrir tout comme les autres citoyens. D'abord elle a comme eux à se garantir contre les caprices de la faveur et de l'arbitraire, et elle ne doit pas oublier que c'est à un régime de liberté qu'elle doit cette loi d'avancement qu'on a justement appelée sa charte; comme nous n'oublions pas de notre côté que c'est à cette même loi que nous devons le meilleur corps d'officiers qu'il y ait dans le monde et



dont nous sommes justement fiers. En outre, autant son rôle est beau et honorable avec des institutions libres, autant il devient périlleux sous un gouvernement absolu. Sous un tel gouvernement, l'élément civil va toujours s'abaissant, et l'équilibre une fois rompu, cette progression ne s'arrête guère que lorsque le militaire domine dans l'État. Cela peut plaire à quelques individualités; cela serait funeste pour l'armée entière, et il serait à craindre qu'elle ne vienne un jour à participer de la défaveur qui s'attache inévitablement à tout gouvernement militaire chez un peuple dont la civilisation est tant soit peu avancée.

Que dirai-je de cet autre élément de force qu'un gouvernement sage et prévoyant ne néglige jamais : celui des alliances? Les gouvernements absolus ne peuvent guère avoir de véritables alliés; ils ont tout au plus des clients forcés que la crainte seule retient dans leur dépendance. Or, une alliance imposée n'est jamais durable. Il n'est pas douteux qu'un souverain qui dispose discrétionnairement de toutes les forces d'une grande nation et qui peut les jeter à l'improviste et selon sa seule volonté tantôt sur un point, tantôt sur un autre, ne soit fort redouté de ses voisins. Il y a là une cause incontestable d'ascendant, mais aussi

un grand danger; on aime peu, en général, ceux qu'on redoute. De là ces défiances qui se traduisent en préparatifs de guerre, en coalitions sourdes et mystérieuses, et qui finissent toujours par éclater dans un conflit général. Il arrive alors que ce gouvernement, dont la force centralisée était si menaçante pour tous, se trouve un jour seul contre tous.

Voilà pour la prospérité et pour la force des gouvernements. Voyons maintenant, si la centralisation est plus favorable à leur stabilité.

## CHAPITRE VI

### DE L'INFLUENCE DE LA CENTRALISATION SUR LA STABILITÉ DES GOUVERNEMENTS

« Toutes nos histoires sont pleines de guerres  
« civiles sans révolutions, » remarquait Montes-  
quieu sous l'ancienne monarchie. S'il eût vécu de  
nos jours, il eût pu ajouter : « Mais aujourd'hui  
« c'est l'inverse ; et notre histoire est pleine de ré-  
« volutions sans guerres civiles. »

Où trouver l'explication de ce phénomène ? Dans  
la légèreté de notre caractère, dans la mobilité de  
nos sentiments. Telle est la réponse qu'on me fera  
de toutes parts.

On le voit, c'est toujours le même thème : si les  
gouvernements sont absolus, c'est parce que le  
Français est léger et a besoin d'un tuteur et d'un  
maître ; si les gouvernements tombent fatalement  
au bout d'un certain temps et tout d'une pièce,  
c'est encore parce que le Français est inconstant,

se lasse vite de tout et est fou de changements.

Je suis loin de me faire l'apologiste à outrance de mon pays ; je l'ai servi de mon mieux, je n'ai jamais flâtté ni trompé, et je suis bien vieux pour me faire courtisan. Je ne nie pas qu'il n'y ait dans notre caractère français un goût assez vif pour la nouveauté et une certaine mobilité naturelle ; il faut bien reconnaître même qu'il y a quelque chose d'organique dans cette disposition de notre esprit, puisqu'elle s'est conservée à travers les âges, et qu'elle est aujourd'hui telle que la définissait César, dans ses *Commentaires*, il y a près de deux mille ans. Mais les institutions sont pour les peuples ce que l'éducation est pour les individus ; elles sont faites pour corriger leurs défauts naturels, et on conviendra que ce genre d'éducation qui aurait pu faire de nous un peuple plus sérieux et plus constant, nous a jusqu'à ce jour à peu près complètement manqué.

Nos gouvernements sont peu autorisés à se plaindre et à se prévaloir de notre légèreté et de notre mobilité, car elles sont en grande partie leur ouvrage ; et si trop souvent ils en ont été victimes, ils peuvent s'en prendre à eux-mêmes. On a dit, et avec raison, selon moi, que presque toutes les révolutions chez nous, ont été de vrais suicides.

Et cependant à travers cette mobilité et cette légèreté dont on se plaint tant et qu'on prend si peu la peine de corriger, il est facile de remarquer une certaine persévérance de notre nation dans les mêmes sentiments; et, par exemple, le goût de la liberté, qui est instinctif pour tous les hommes, l'est peut-être plus encore pour les Français; car ce goût de la liberté est pour ainsi dire dans notre sang. Lorsque nous ne jouissons pas de ses réalités, nous voulons encore en garder les apparences; et lorsque nous ne la possédons pas pour nous-mêmes, nous ne craignons pas de prodiguer notre sang et nos trésors pour la donner aux autres.

Nous avons eu, sans doute, comme les autres peuples, et peut-être plus qu'aucun d'eux, parce que nos épreuves ont été plus dures et plus multipliées, nos moments de fatigue, nos défaillances; mais ces moments ont été courts, et le naturel a bientôt repris le dessus. Dans ma carrière politique, j'ai traversé beaucoup trop de ces moments; j'en étais parfois bien découragé; et souvent, au milieu de nos luttes, je me suis demandé si nous ne combattons pas contre un vice organique que rien ne pouvait vaincre. J'étais injuste envers mon pays, je dois le confesser; car, au moment où je me désespérais le plus, je voyais renaître tout à coup et avec une

nouvelle énergie, ce goût inné de la liberté que je croyais à jamais éteint. Je n'ai pas besoin de citer des exemples que toute notre génération a connus. Il en est un cependant qui m'a particulièrement frappé. J'ai eu l'honneur d'être l'ami du général Lafayette, et je conserverai toute ma vie un religieux souvenir de l'affection toute paternelle qu'il me portait. Ce grand citoyen, après avoir inauguré la liberté politique dans les deux mondes, avait tout à coup disparu de la scène. La Révolution, l'Empire avaient passé sur le souvenir de ses services, qui semblaient être à jamais sortis de la mémoire du peuple. Cependant, j'ai vu cet homme, après plus de trente années d'oubli, se retrouver tout à coup, c'était le lendemain des journées de Juillet, l'idole de ce peuple et l'arbitre suprême de ses destinées. Et pourquoi ? Ce n'était ni l'ascendant d'un grand génie, ni le prestige de brillantes victoires qui, comme une légende, auraient conservé ce sentiment dans les masses, pour le faire éclater à un jour donné. Non, c'était tout simplement parce que le général Lafayette, pendant ce long espace de temps, avait été fidèle à lui-même, et qu'il était resté la personnification la plus persévérante et la plus honnête de la liberté ; c'était le culte de cette liberté qui, après un long sommeil, se réveillait, pour créer au géné-

ral la plus haute popularité dont un homme ait jamais joui dans sa patrie.

Il ne faut point désespérer d'un peuple qui a des retours si subits et si imprévus, et surtout il n'est par permis de dire que le génie instinctif de la France soit incompatible avec la liberté. Ce n'est pas le goût, c'est bien plutôt l'intelligence des vraies conditions de cette liberté, qui lui ont manqué jusqu'à ce jour.

Je ne crois pas, pour mon compte, à ces fatalités qu'on fait peser sur certains peuples ; je ne crois pas que le nôtre soit condamné par ce qu'on appelle son génie et ce que j'appellerais, moi, une triste infirmité, à passer toujours de l'anarchie au despotisme et du despotisme à l'anarchie, sans pouvoir jamais s'arrêter à un gouvernement sagement pondéré. Non, notre France n'est pas prédestinée à se consumer en révolutions incessantes, et à être pour le monde une cause perpétuelle de crainte et de perturbation.

Ceux qui nous disent que nous sommes révolutionnaires par légèreté et par tempérament, font eux-mêmes preuve de plus de légèreté que de science et d'observation. Il y a une date, en effet, qui suffirait à elle seule pour les réfuter ; c'est celle de 1789. Avant cette époque, nous avons traversé plus de

huit siècles sans révolution ; est-ce que nous étions, par hasard, plus sérieux, plus constants, moins légers, enfin, que nous ne le sommes aujourd'hui ? Je crois, au contraire, que, si notre caractère s'est modifié depuis cette époque, c'est en ce sens que nous sommes devenus, en passant à travers tant de graves et tristes épreuves, un peu moins légers et surtout beaucoup moins gais que nos pères ne l'étaient sous l'ancien régime. Je ne vois rien autour de moi qui ressemble aux Marquis ou aux Mascailles de l'ancienne comédie, ni même aux Figaros de Beaumarchais. On chercherait vainement dans notre société les roués brillants de la cour du Régent ; nos débats ne finissent plus, comme dans la Fronde, par des satires ou des chansons ; nous payons toujours comme sous Mazarin, mais nous ne chantons guère.

Les terribles jours de la Convention, les grands cataclysmes de l'Empire, l'essai si laborieux de nos institutions représentatives sous les deux branches des Bourbons, à travers les assassinats, les émeutes et les révolutions, et récemment encore les conflits atroces d'une guerre sociale, nous ont laissé, il faut en convenir, peu d'occasions de nous égayer.

Ne nous rejetons donc pas sur la prétendue légèreté du peuple pour expliquer nos révolutions.



Cette explication, elle est bien plutôt dans le vice de notre organisation politique et sociale ; elle est dans la trop forte concentration du pouvoir, et dans la complète désagrégation de la société, dans la rupture de tout équilibre entre la puissance de l'État et les forces individuelles, dans la centralisation enfin, et il y a bien des raisons pour qu'il en soit ainsi.

L'excès de responsabilité que cette centralisation fait peser sur les gouvernements, l'esprit de dénigrement et d'hostilité qu'elle entretient chez les peuples, l'énorme disproportion qu'elle produit entre la capitale et les provinces, l'obstacle qu'elle oppose à toute réforme, les dangers qu'elle accumule sur la transmission du pouvoir ; ce sont là autant de causes assurées de révolution, qui lorsqu'elles se rencontrent chez une nation, lui laissent tout au plus le temps de se reposer pendant quelques années, et la tiennent toujours en suspens entre une révolution qui vient de s'accomplir et une autre révolution qui s'avance.

Reprenons chacune de ces causes.

1. *Excès de responsabilité chez les gouvernements.*  
— *Absence de responsabilité chez les particuliers.*

Il y a, en politique, une règle invariable : c'est que *pouvoir* et *responsabilité* sont choses corréla-

tives et indivisibles. Vous ne pouvez créer une attribution sans qu'elle soit à l'instant même, et par la force des choses, accompagnée d'une responsabilité quelconque, légale ou morale. Accroître outre mesure les attributions du pouvoir central, c'est donc accroître outre mesure cette responsabilité.

D'un autre côté, dépouiller l'individu de toute participation aux affaires communes, c'est non-seulement le décharger de toute responsabilité, mais lui en faire perdre jusqu'à la conscience. C'est le porter invinciblement à s'en prendre à son gouvernement de tout ce qui peut lui causer quelque dommage, ou même de ce qui peut contrarier ses désirs.

C'est de cet excès de responsabilité pour l'État, d'une part, et de cette absence de toute responsabilité pour l'individu, de l'autre, que sont nées toutes nos révolutions.

L'auteur qui a fait l'apologie la plus spécieuse de la centralisation et que j'ai déjà cité, demande : « Ce qu'apprennent les citoyens dans la gestion de leurs affaires municipales ou départementales. »

Ils y apprennent une chose bien essentielle pour la durée et la conservation des États ; ils y apprennent à tenir compte, par leur propre expérience, des difficultés que rencontrent tous ceux qui ont à ma-

nier les intérêts ou les passions des hommes ; ils y apprennent que les faits ont aussi leur despotisme, qu'ils ne vont pas toujours le même train que la pensée ou le désir ; ils y apprennent la tolérance et la patience, que les peuples trop gouvernés ne connaissent pas. Lorsqu'une nation en est arrivée à ne tenir aucun compte à son gouvernement d'aucune des difficultés inhérentes à toute administration, et à lui imputer jusqu'aux intempéries des saisons, le divorce entre l'une et l'autre est, dans un moment plus ou moins éloigné, à peu près inévitable. On verra cette nation passer tout à coup de la soumission la plus absolue, à la révolte la moins motivée ; et plus elle sera douée d'une imagination vive et mobile, plus ce résultat sera inévitable.

C'est encore Montesquieu qui nous le dit : « Si  
« une nation avait reçu du climat un certain ca-  
« ractère d'impatience qui ne lui permît pas de  
« souffrir longtemps les mêmes choses, le gouver-  
« nement qui lui conviendrait le mieux, serait  
« celui où elle ne pourrait s'en prendre à un seul  
« de ce qui causerait son ennui et qui la condam-  
« nerait à l'uniformité. La servitude commence  
« toujours par le sommeil ; mais un peuple qui n'a  
« de repos dans aucune situation, qui se tâte sans

« cesse, et trouve tous les endroits douloureux, ne  
« pourrait guère s'endormir (*Esprit des Lois*). »

Notre inconstance, notre légèreté prétendue, bien loin de rendre la centralisation nécessaire, en aggraverait donc au contraire les dangers.

Quel est le chef d'État, fût-il doué de toutes les qualités, qui se flatterait de fournir longtemps des aliments à l'imagination d'une nation dont les impressions seraient aussi vives et aussi mobiles que celles qu'on nous prête ?

La même cause explique cet autre phénomène particulier à notre pays, et qui est également bien digne d'attention. C'est que, chez nous, contre ce qu'il serait raisonnable d'espérer, les gouvernements, bien loin de se fortifier, s'affaiblissent par le temps et par la durée.

C'est qu'en effet, d'une part, chaque jour les éloigne un peu plus de la passion ou de l'intérêt d'où ils sont nés, et qui faisait leur force à leur début ; et que, d'autre part, chaque jour ajoute à la masse des mécontentements qu'une responsabilité universelle et excessive ne peut manquer d'accumuler contre eux.

Cette vérité est reconnue par l'auteur déjà cité, mais il en prend son parti, « Un pays, dit-il, page  
« 125 de son livre, où les pouvoirs sont centralisés,

« aura peut-être des révolutions avec tous leurs  
« effets naturels, qui sont de troubler l'ordre, de  
« blesser la justice, de compromettre la paix et  
« d'exposer la nation. Un pays à pouvoirs dissémi-  
« nés ne court pas ces risques ; il n'a ni ordre, ni  
« liens nationaux. »

Nous ne sommes pas obligés, Dieu merci ! de choisir entre ces deux extrêmes.

Bien des peuples ont échappé à cette alternative, à laquelle on prétend nous condamner ; et pour ne parler que de ceux qui nous touchent, l'Angleterre, la Suisse, la Belgique, la Hollande, ont su se défendre de l'excès de notre centralisation et des révolutions qui en dérivent, sans pour cela renoncer à toute justice, à tout ordre, à tout lien social.

Ce serait, dans tous les cas, acheter beaucoup trop cher la centralisation, que de l'acheter au prix de révolutions successives et en quelque sorte périodiques, qu'elle rend peut-être plus douces en supprimant la résistance, mais qu'elle rend aussi et par cela même plus faciles. Au lieu d'accepter ce terrible correctif de la centralisation par les révolutions, il nous paraît beaucoup plus simple de soulager un peu les gouvernements du fardeau sous lequel ils succombent, et de reporter une partie de ce fardeau sur les citoyens.

Tous les gouvernements se sont épuisés, jusqu'à ce jour, en efforts persévérants pour accroître leur puissance, et par cela même leur responsabilité. Le premier souverain qui, en France, suivra une marche opposée et qui emploiera tout ce qu'il possédera d'influence et d'énergie à diminuer son pouvoir et à forcer les citoyens à prendre, avec leur part dans le gouvernement, leur part aussi dans la responsabilité, fera preuve non-seulement d'un libéralisme éclairé, mais montrera encore un grand sens politique; car il aura trouvé le vrai secret de durer.

## 2. *Disproportion de la capitale*

Un autre effet, non moins forcé et non moins dangereux de la centralisation, c'est d'accroître outre mesure la capitale aux dépens des provinces, de constituer une tête énorme sur un corps grêle; état malsain et que M. l'abbé de Lamennais définissait très-justement, lorsqu'il nous disait dans la Commission de la Constitution, en 1848 : « Votre centralisation, c'est l'apoplexie au centre et la paralysie dans les extrémités. »

Le mouvement naturel de la centralisation, ne porte déjà que trop les populations vers le lieu où

les ressources du travail sont plus assurées et plus abondantes, les salaires plus élevés, la vie plus facile, plus libre, les jouissances de toute nature, matérielles, intellectuelles, plus à portée de tous ; il ne faut pas y ajouter encore l'impulsion de la centralisation.

Mais ce n'est pas tout. Cette attraction que Paris exerce sur les départements, les villes de la province l'exercent à leur tour sur les populations des campagnes qui les entourent, et à peu près par les mêmes causes. De là, cette décroissance successive de la population agricole, au profit des populations urbaines que les statistiques nous révèlent, et qui est certainement un des symptômes les plus fâcheux de l'époque, bien qu'il ne lui soit pas particulier.

Est-ce là une organisation bonne et rassurante ? Est-ce là une constitution saine pour notre société ?

Elle ne l'est pas au point de vue des bonnes mœurs ; car ce n'est pas dans les grandes villes que les populations se moralisent ; et, il faut bien le dire, elles n'y viennent pas pour cela.

Elle ne l'est pas non plus au point de vue de la reproduction ; car ces vastes foyers, qu'on appelle capitales, dévorent vite ce qu'ils absorbent, et ils s'éteindraient bientôt eux-mêmes, s'ils n'étaient sans cesse alimentés par les campagnes.

Lorsque nous apprenons que, de 286,000 âmes d'accroissement annuel que recevait la France, de 1841 à 1846, elle est descendue aujourd'hui à l'accroissement insignifiant, ou plutôt beaucoup trop significatif, de 36,000 (résultat du dernier recensement), on ne peut que voir, dans ce fait, un avertissement bien saisissant de ce qu'à la longue devra produire cette émigration de la population, des lieux où elle s'accroissait dans les conditions d'une énergique vitalité, pour aller se perdre dans ces grands centres où elle s'étiole et s'éteint.

Cette organisation n'est pas plus rassurante au point de vue politique.

On dit bien que les grandes capitales sont des foyers de lumières, de science et même d'indépendance ; que ces puissantes agglomérations d'hommes échappent à l'action journalière et tracassière du pouvoir ; qu'elles conservent quelque liberté, quelque vitalité au milieu de la prostration du reste de la France, et que même, quand le pouvoir devient par trop intolérable, elles le brisent avec plus de facilité.

Je suis loin de nier une partie de ces avantages. Mais d'abord, Paris, alors même qu'on lui enlèverait les causes factices et dangereuses d'accroissement que lui apporte la centralisation, conserverait encore assez de lumières, de richesses accumulées,



pour garder une initiative salutaire dans les arts, dans les sciences, et pour donner une impulsion utile aux idées. Ajoutons même que cette initiative serait d'autant plus utile et d'autant mieux acceptée, qu'elle serait plus dégagée de l'influence officielle.

Ces avantages ne seraient-ils pas, d'ailleurs, plus que compensés par les dangers qui en dérivent ?

Qui de nous n'est frappé, lorsqu'il se trouve dans une ville de province, de la disparition successive de toutes ces vieilles familles qui y conservaient et entretenaient certaines traditions, vivaient d'une vie honnête et indépendante, donnaient de bons exemples, imprimaient une direction libérale, mais sensée, aux opinions, et dans les occasions difficiles exerçaient une salutaire influence autour d'elles ? Ces familles viennent, les unes après les autres, s'absorber et se perdre dans le gouffre de Paris, et cela est inévitable. Rien ne les attache plus à leur ville natale. Qu'y feraient-elles ? La vie intellectuelle, morale, politique, y est éteinte. Un pauvre petit commerce languissant, une colonie de fonctionnaires, voilà, sauf de rares exceptions, ce qui reste à ces villes de province. Aussi ces villes n'ont-elles plus de vie propre, plus d'originalité dans les mœurs, dans les costumes ; on y vit, comme on le peut, de la vie de Paris. C'est sur Paris que les yeux

sont toujours ouverts. Que dit-on? que fait-on? que pense-t-on dans la capitale? C'est là l'éternel sujet de tous les entretiens. C'est de là que viennent les idées comme les modes; c'est de là qu'on attend les gouvernements tout faits, et qu'on les reçoit par le courrier avec une résignation tellement passée en habitude, que la province semble avoir perdu jusqu'à la conscience de l'humiliation qu'un tel état de choses lui inflige.

Si encore Paris se gouvernait lui-même, s'il y avait, dans son sein une société organisée de telle sorte que les influences naturelles de l'intelligence, des services rendus, de la fortune même y fussent même groupées et y eussent assez d'empire sur les entraînements, et sur les mouvements irréfléchis des masses pour prévenir les révolutions ou du moins les rendre un peu intelligentes!

Mais il n'en est pas ainsi; car si le vide se fait dans les villes de province, la plus complète confusion se produit à Paris. C'est une vaste fourmillière qui travaille, consomme, s'amuse, sans aucun lien commun. On habite le même quartier, la même maison, et l'on n'a aucun rapport; on se rencontre, on ne se connaît pas; rien qui réunisse (1); point

1. La transformation complète que subit Paris dans ce moment est encore venue briser les quelques liens que de vieilles

d'institutions municipales. Quelques corporations placées sous l'œil et sous la main de la police, voilà les seules agglomérations où se rencontrent les individus. On l'a dit avec vérité, c'est un amas de poussière qui, lorsqu'il est soulevé par la tempête, ne peut être dirigé, ni contenu ; il renverse tout et n'a plus d'autre loi que le hasard.

Les gouvernements qui ont la conscience de ce danger auront toujours les yeux ouverts sur ce point où se concentre toute leur vie ; ils sauront qu'un seul coup frappé à ce point, c'est la mort, une mort soudaine, foudroyante. Ils y réuniront donc toutes leurs forces, toutes leurs ressources, tous les grands travaux ; il faut que cette masse n'ait pas un instant de chômage ; et plus ils feront, plus ils aggraveront le mal ; car ils accumuleront plus de matériaux dans ce foyer toujours incandescent.

La société a elle-même la conscience de ce danger dont la menace incessamment ce vice, ou plutôt cette absence d'organisation ; de là ces inquiétudes aux moindres agitations ; de là, ces paniques subites qui font subir au crédit de si rudes épreuves ; de là, ces terreurs au moindre accident qui menace celui dans qui s'est concentrée la vie de l'État. On

habitudes de quartier et de voisinage avaient établis entre certains groupes d'habitants.

s'étonne que la peur soit le sentiment dominant et presque permanent chez un peuple dont le courage personnel est porté à un si haut degré. C'est que ce peuple sent instinctivement que, par le vice de son organisation sociale, il est livré à tous les hasards; et que tout est possible chez lui. Tantôt ce seront des soldats qui feront le 20 mars; tantôt des ouvriers qui feront le 24 février, et cela sans souci du lendemain, qui sera cependant pour les uns Waterloo; pour les autres les journées de juin.

Une organisation qui, dans l'espace de quelques années, a compromis deux fois les destinées d'une nation : la première fois dans son existence nationale; la seconde fois, dans son ordre social, est essentiellement mauvaise et dangereuse, et il est grand temps d'y aviser.

### *3. La centralisation est un obstacle aux réformes et à la transmission du pouvoir.*

L'excès de centralisation dans le gouvernement crée un autre danger qui conduit aussi fatalement aux révolutions, c'est celui de ne pouvoir se réformer. Nous l'avons déjà dit, les sociétés d'Orient se débattent en ce moment dans une crise suprême; elles essaient vainement de se réformer. et elles ne peuvent y parvenir, parce que leur loi religieuse a

tout réglé dans leur vie et met un obstacle sacré à toute innovation.

Quant aux gouvernements absolus de l'Occident, bien que chrétiens, c'est une raison purement humaine qui les empêche de se réformer.

Les réformes ne sont que des transactions entre une opinion assez puissante pour l'exiger et le pouvoir qui cède quelque chose de ses attributions pour sauver le reste. Mais le pouvoir a détruit autour de lui toutes les forces vives et résistantes, comment une telle opinion peut-elle se former, se manifester et s'imposer au besoin? Elle n'a pas même la faculté d'avertir.

Que s'il prenait à un tel pouvoir l'envie de se réformer lui-même, et spontanément, il aurait créé chez les uns de telles habitudes de servilité, chez les autres de telles défiances, que sa réforme courrait grand risque d'avorter.

Enfin, et ce dernier danger est senti par tous : la transition d'un règne à un autre, ou la transmission héréditaire du pouvoir, est une épreuve périlleuse pour tous les gouvernements ; mais elle l'est beaucoup moins pour les gouvernements à institutions fortement libérales que pour les gouvernements absolus. Ces institutions, en effet, quand elles sont sérieusement et sincèrement pratiquées,

désintéressent presque entièrement les peuples des qualités ou des défauts de la personnalité régnante ; et, dans tous les cas, elles servent de point d'appui au règne qui commence et suppléent à sa faiblesse. C'est ainsi qu'une femme, un enfant, peuvent, grâce à ces institutions, recevoir la couronne et la porter utilement, glorieusement même pour leur pays<sup>1</sup>.

Il n'en est pas ainsi pour les gouvernements absolus. Le caractère personnel du chef de l'État a une trop décisive influence sur les destinées de la société entière, pour que celle-ci ne s'inquiète pas de savoir qui la gouvernera. La prime offerte aux ambitieux et aux partis est trop forte, le risque est trop grand et les points d'appui trop faibles et trop incertains, pour que la transmission ne soit pas fort compromise.

Nos pères qui cependant n'avaient pas notre expérience, connaissaient bien tous ces dangers inhérents au gouvernement d'un seul, et il avaient tout

1. Qu'on ne m'objecte pas l'exemple des deux dynasties des Bourbons en France, et l'interruption violente que les révolutions de 1830 et de 1848 ont apportée dans la transmission du pouvoir. Ces révolutions ont éclaté du vivant et non à la mort du roi régnant ; les institutions n'ont pas protégé ceux qui les avaient violées ou faussées ; elles eussent, selon toute probabilité, mieux protégé leurs successeurs. Aussi cet effet conservateur des institutions libres est-il subordonné à cette condition qu'elles seront sincèrement pratiquées.

fait pour le neutraliser. Ils se sont trompés sur les moyens, mais non sur le but; et ce but nous ne devons jamais le perdre de vue, jusqu'à ce que nous l'ayons complètement atteint.

Venez donc à nous et unissez vos efforts aux nôtres, vous tous qui redoutez avec raison pour notre France de nouvelles révolutions. Si ce n'est dans un intérêt de dignité et de moralité humaine, que ce soit dans l'intérêt de vos plus chères affections; pour assurer à vos enfants de meilleurs jours que ceux que nos pères et nous avons traversés. Oublions tous nos vieux dissentiments; mettons en commun, tout ce que nous avons d'intelligence ou d'expérience pour trouver enfin une solution à ce redoutable problème qui pèse sur le présent et sur l'avenir. Nous nous sommes beaucoup occupés, et à bien des reprises, de constituer un gouvernement en France, et nous y avons jusqu'à ce jour assez mal réussi; occupons-nous donc enfin de reconstituer chez nous une société un peu résistante; refaisons-lui une charpente à la place de celle qui a été détruite, afin qu'elle se tienne debout et ne soit pas emportée par le premier coup de vent. Faisons en sorte que notre société s'appartienne, qu'elle règle ses destinées, selon l'intelligence qui est en elle et non selon les entraînements de pas-

sions aveugles ou les caprices du hasard. La tâche sera longue ; raison de plus pour ne pas perdre de temps. Elle sera difficile ; motif de plus pour y mettre toute notre force de volonté et toute notre persévérance. D'ailleurs, nous n'avons pas de choix ; il faut l'accomplir de toute nécessité ou périr ; car tant que les uns se renfermeront dans leurs peurs, les autres dans leurs haines, il n'y aura de place dans notre pays que pour le despotisme ou pour l'anarchie ; et à la longue ce serait la mort.

Que nous servirait-il de nous cantonner dans un égoïsme inintelligent ou de nous abandonner à un découragement coupable ? On n'a jamais le droit de désespérer de son pays. Ne voyez-vous pas d'ailleurs que le mal grandit à chaque révolution ? Chacune d'elles nous enlève quelque chose des forces morales qui nous restaient encore. Mettons-nous donc à l'œuvre résolument ; il ne s'agit pas de déplacer tel ou tel pouvoir ; car ce ne serait que déplacer le mal ; c'est ce mal lui-même qu'il ne faut pas craindre de sonder dans ses profondeurs, afin d'y appliquer avec énergie le seul remède efficace, celui d'une forte et sérieuse décentralisation, remède qui n'est après tout que le retour aux véritables conditions de la liberté, de cette liberté que nos pères et nous poursuivons depuis si longtemps et



pour laquelle nous avons déjà fait tant de sacrifices.

Tout ne sera pas fait, je le sais, lorsque nous aurons décentralisé le pouvoir et rendu aux citoyens la liberté et la responsabilité. Non : je sais que la religion, la moralité, le culte du droit, les habitudes de respect sont choses dont vivent les sociétés et qui sont hors de l'action des lois. Mais l'œuvre sera bien avancée si nous parvenons à fonder sérieusement la liberté dans notre pays ; car avec elle les convictions religieuses reprendront leur sincérité et leur empire, les mœurs s'épuront, les caractères se relèveront, et notre société française retrouvera bientôt cette vie morale qui lui est tout aussi indispensable que l'âme l'est au corps.

## CHAPITRE VII

### DE L'INFLUENCE DE LA CENTRALISATION SUR LES INSTITUTIONS REPRÉSENTATIVES

Tout ce qui précède s'applique à la centralisation dans les gouvernements absolus. Je vais maintenant apprécier ses effets dans les gouvernements libres.

Cette nouvelle face de la question me met en présence de nouveaux contradicteurs. Ceux-là ne sont, à vrai dire, que des amis dissidents. Ils partagent tous mes sentiments contre le pouvoir absolu; ils en détestent autant que moi les immoralités, et, comme moi, en redoutent les dangers. Mais ils croient que, lorsque la centralisation est combinée avec des institutions libres, ses dangers disparaissent pour ne laisser subsister que ses avantages seuls. C'est cette erreur, d'autant plus dangereuse qu'elle est professée de très-bonne foi par d'émi-

nents esprits, qui appelle une réfutation particulière.

Je suis le premier à reconnaître que le gouvernement parlementaire remédie à la plupart des mauvais effets de la centralisation, et c'est surtout pour cela que je l'aime. Il entretient dans les âmes, par la publicité et la libre discussion, une chaleur qui les préserve au moins en partie de la corruption et de la bassesse. Tout ce que je demande à ce gouvernement, c'est, non de détruire d'une manière absolue la centralisation, ce qui ne saurait être dans la pensée d'aucun homme raisonnable, mais de la modifier assez profondément pour qu'elle lui permette à lui-même de vivre et de durer.

La centralisation, en effet, telle qu'elle existe en France, est, selon moi, absolument et radicalement incompatible avec des institutions libres un peu sérieuses ; car elle en affecte les sources, en trouble le jeu et en pervertit inévitablement le caractère.

Il ne suffit pas, nous ne saurions trop le répéter, à de pareilles institutions, de vaines paroles écrites dans une constitution ; il leur faut surtout, et avant tout, des hommes assez intelligents pour les comprendre, assez expérimentés pour les pratiquer utilement, offrant assez de garanties pour ne pas en

abuser. Or, de tels hommes ne s'improvisent pas. Où peuvent-ils se former, si ce n'est dans des institutions secondaires qui leur offrent les moyens de se préparer et les occasions de faire leurs preuves?

J'ai déjà reproché à la centralisation de supprimer le terrain où les citoyens pourraient s'unir dans la défense et la gestion d'intérêts communs ; je lui reproche maintenant de supprimer la pépinière naturelle où les hommes pourraient se préparer aux grands devoirs de la vie publique, et surtout se faire juger par leurs concitoyens.

Chez nos voisins les Anglais, cette préparation à la vie publique commence dès l'enfance de l'homme, pour ne le quitter qu'au dernier jour de sa vie. Il suffit de comparer nos écoles et autres établissements d'instruction avec les écoles et les collèges d'Angleterre, pour voir que, dans ces derniers, se forment des hommes destinés à devenir les citoyens d'un État libre. Là, on leur apprend de bonne heure à se conduire eux-mêmes et à répondre de leurs actions, tandis que dans nos collèges, la discipline, l'uniforme, le casernement, tout annonce assez qu'on y forme des hommes plus propres à devenir des soldats ou des fonctionnaires que de libres citoyens. Plus tard, dans la vie, les habitudes des deux peuples offrent un contraste encore plus frap-

pant. Chez les Anglais, il n'y a pas une réunion d'affaires, de plaisir même, où les formes parlementaires ne soient observées. Dix habitants n'ont pas à se concerter sur un objet quelconque, qu'ils ne se forment à l'instant en assemblée ; la discussion s'y régularise ; un président, une proposition, des répondants, un débat, un vote, une résolution : tout cela se règle comme de soi, et est tellement entré dans les habitudes et les mœurs, que, même dans les réunions les plus passionnées et les plus tumultueuses, ces formes sont respectées. Mais nous, façonnés depuis notre enfance aux conditions de la vie régimentaire, habitués à la tutelle gouvernementale qui ne nous abandonne jamais à nous-mêmes, ne pouvant nous réunir qu'avec la permission et sous l'œil d'une police ombrageuse, nous avons contracté, dans les conditions ordinaires de la vie, des habitudes d'isolement, une réserve, une timidité, une inaptitude de toute délibération en commun, qui se concilient fort mal avec les nécessités de la liberté.

Où pourrions-nous donc apprendre la vie publique et nous y préparer, si ce n'est dans des institutions municipales et départementales fortement émancipées, où se débattraient avec vivacité, avec passion même, les affaires communes,

et qui peu à peu nous donneraient les mœurs et les pratiques de la liberté?

Certes, même en l'absence d'une telle préparation, nous pourrions avoir des assemblées où brilleraient de grands talents oratoires; mais elles manqueraient toujours de ce bon sens pratique qu'on ne puise que dans la gestion habituelle des affaires<sup>1</sup>. Elles se laisseront trop facilement aller aux mirages des théories et même aux séductions du talent.

Il y a là une première incompatibilité. La centralisation enlève aux institutions libres les moyens les plus naturels de se recruter et les livre forcément à toutes les compromissions de l'inexpérience.

Ce n'est pas tout. Lorsque cette représentation composée d'éléments mal préparés est en face du gouvernement, que se passe-t-il? Nous ne l'avons que trop vu : le pouvoir, armé de toutes les forces de sa centralisation, pèse sur l'assemblée, dont il lui faut conquérir la majorité à tout prix. Cette centralisation devient alors le grand instrument du gouvernement; elle sert à pervertir le jeu des

1. On ne voit guère de membre du Parlement anglais qui ne soit au moins juge de paix ou shériff dans son comté.

institutions et elle se pervertit elle-même à cet usage. L'administration cesse d'être le moyen de distribuer avec justice et discernement les ressources de l'État ; elle est exclusivement consacrée à conquérir et à conserver une majorité dans le parlement. Tous les intérêts sont subordonnés à celui-là, et comme le pouvoir, dans cette lutte d'influences, est armé de toutes pièces et qu'il a affaire à des individualités impuissantes, isolées, qui ne se rattachent à rien et dépendent d'une opinion elle-même travaillée par les influences centralisatrices, la victoire ne saurait être longtemps douteuse. Et alors, il arrive ceci infailliblement : parmi les députés, les uns, jugeant toute contradiction inutile, prennent tout de suite le parti du chien de la fable, qui, ne pouvant défendre le dîner de son maître, se décide à en prendre sa part ; les autres, désespérant de faire triompher leur opinion dans les Chambres où ils rencontrent ce colosse de la centralisation avec ses bras immenses qui atteignent tous les intérêts et touchent à toutes les existences, parlent, comme nous disions, par la fenêtre et s'adressent aux passions du dehors. A un tel jeu, l'autorité a bientôt perdu son prestige, le parlement sa moralité, et tous deux leur action légitime sur l'opinion.

Il y a plus : ce qui caractérise le gouvernement représentatif, c'est de désintéresser les révolutions en facilitant les réformes, avantage inappréciable et qui, à lui seul, suffirait pour faire de ce gouvernement le plus grand bienfait comme la plus grande nécessité des temps modernes. Hé bien ! cet avantage, la centralisation le lui enlève et transforme cette facilité en une impossibilité. Elle ramène, sous ce rapport, les gouvernements libres à la même condition que les gouvernements absolus, avec cette seule différence que si les premiers sont irréformables par leur principe même, les autres le deviennent contre leur principe.

Les réformes ne sont, comme je l'ai déjà dit, et ne peuvent être, en effet, qu'une transaction entre le pouvoir et les exigences de l'opinion. Mais lorsque l'équilibre n'existe pas entre les forces du pouvoir central et celles de l'opinion, pourquoi le gouvernement transigerait-il ? pourquoi abandonnerait-il quelque chose de ses attributions ou de son influence ? Il a en mains les moyens de sortir toujours vainqueur de la lutte parlementaire ; il ne subira jamais cette pression salutaire qui produit les réformes. La force que la centralisation lui assure dans le parlement lui fera illusion sur celle qu'il croit avoir au dehors. Les symptômes les



plus alarmants, les avertissements les plus significatifs ne parviendront pas à troubler ses illusions ; la désaffection, le mépris même s'étendront de proche en proche. Dans le désespoir d'obtenir des réformes par le jeu régulier des institutions, les esprits se familiariseront peu à peu avec l'idée de révolution ; la sécurité du monde officiel sera encore entière, que l'édifice sera déjà miné et qu'il suffira du plus léger accident pour le faire crouler tout à coup et au premier choc.

Par cette combinaison dangereuse de la liberté et de la centralisation, on ne réussira jamais qu'à ajouter à l'immobilité des gouvernements absolus les agitations et les dangers de la liberté. Les gouvernements libres qu'on essaye d'enter sur la centralisation impériale ne peuvent être comparés qu'à de grands arbres sans racines qu'on livrerait à toute la fureur des vents. C'est là malheureusement, non de la pure théorie, mais de l'histoire et de l'histoire contemporaine.

Lorsque Charles X rentra aux Tuileries, en 1814, il aurait dit : « *Il n'y a désormais en France qu'un Français de plus.* » S'il voulait dire, par là, qu'il avait laissé à la frontière ses vieux ressentiments contre ce que notre révolution avait produit de légitime, le mot mérite toute la faveur qu'il obtint

alors ; mais si le véritable sens était que les Bourbons, trouvant le lit de l'Empire commode et bien fait, allaient s'y coucher sans rien y changer, ce mot était fatal ; car il annonçait une chute à peu près inévitable.

Il était trop facile, en effet, de prévoir que cette centralisation impériale, que le nouveau gouvernement allait s'approprier, lui ferait illusion sur ses forces, lui donnerait la tentation d'entrer en lutte avec la nation, de déchirer le pacte constitutionnel, et qu'au jour du conflit suprême, elle le laisserait tomber sans appui.

Le gouvernement de Louis-Philippe a connu aussi ces funestes facilités de la centralisation ; elles l'ont encouragé dans ses résistances à toutes réformes et lui ont fait illusion sur cette lutte à outrance dans laquelle il devait périr. Otez à ce gouvernement les moyens que lui a fournis la centralisation d'éluder les exigences les plus modérées, les plus inoffensives de l'opinion, et il serait encore debout.

Quant à la république de 1848, elle était perdue le jour où elle armait un président élu de tous les pouvoirs de cette centralisation impériale. Il fallait être des enfants pour ne pas le voir.

Ne soyons cependant pas trop sévères envers ces

gouvernements : ils se sont trouvés à leur naissance aux prises avec de telles difficultés, menacés par de tels dangers, qu'il est bien concevable qu'ils n'aient rien voulu abandonner des forces qui leur étaient transmises. Lorsque les dangers ont cessé, l'habitude était prise, et il était bien difficile de s'en détacher. Il est si commode et si doux de tenir dans sa main tous les fils de cette vaste machine qu'on appelle centralisation, de faire mouvoir à volonté toute une grande société ! Et puis, est-il bien certain que la nation fût alors disposée à prendre sa part de responsabilité dans le gouvernement ? Aux premiers sacrifices, aux premières complications de ce rôle nouveau pour elle, ne se fût-elle pas mise à regretter sa vieille servitude, comme le peuple juif, qui, au milieu des fatigues et des privations que lui imposait son affranchissement, se lamentait et regrettait les oignons d'Égypte. La vérité est que peuples et gouvernements n'étaient pas alors et ne sont peut-être pas encore assez préparés pour cette grande transformation ; et c'est précisément pour cela que nous luttons. Les résultats de cet état de choses ont été assez funestes dans le passé pour que nous voulions en préserver l'avenir.

Ce qui n'est pas moins remarquable que la cause persévérante et toujours la même de la chute de

tous ces gouvernements, de toute forme, de toute nature, royauté traditionnelle, royauté à charte octroyée, royauté contractuelle, militaire, dictature révolutionnaire, républicaine, c'est la rapidité toujours croissante de leur chute. L'agonie de notre royauté traditionnelle avait été longue ; mais pour nos gouvernements nouveaux, le *maximum* d'une révolution c'est trois jours.

Est-ce assez de chutes et de ruines comme cela ? Faut-il encore quelque nouvel avertissement, quelque nouvelle catastrophe, pour nous convertir enfin à cette vérité, que la liberté constitutionnelle et parlementaire ne peut s'enter sur la centralisation telle qu'elle existe chez nous ? Ressemblerons-nous toujours à des architectes qui, après avoir édifié et réédifié vingt fois une maison qui s'écroulerait toujours pour la même cause, consistant dans la surcharge du faite de l'édifice et dans l'absence de toute fondation solide, s'obstineraient à recommencer leur œuvre sans rien changer à leur premier plan, et en reproduisant toujours le même vice de construction ?

J'espère mieux de l'intelligence de mon pays. Si nous avons de nouveau à discuter au sein d'une Assemblée libre une loi d'organisation et d'attributions municipales et départementales, je suis assuré

que le langage et le courant des idées ne seraient plus les mêmes qu'en 1832 <sup>1</sup>.

Laissons au pouvoir absolu sa centralisation ; ce sont deux éléments qui s'harmonisent parfaitement et qui sont nécessaires l'un à l'autre. Ne nous obstinons plus à vouloir concilier deux choses aussi profondément inconciliables que la centralisation et la liberté. Il est impossible d'échapper à ce dilemme déjà tant de fois vérifié par de cruelles expériences : ou la centralisation unie à des institutions libres les pervertit et finit par les faire périr ; ou réunie à son élément naturel, au pouvoir absolu, elle devient le pire des despotismes, c'est-à-dire la plus grande humiliation, mais aussi, Dieu merci, la plus grande impossibilité qui puisse se concevoir dans l'état de notre civilisation.

La France, en un mot, est en présence de deux nécessités : la première, c'est de rentrer dans le gouvernement sérieusement et sincèrement repré-

1. M. Vivien, une des lumières du conseil d'État, et qui avait été un grand partisan de la centralisation administrative de l'Empire, m'avouait avec une franchise qui lui faisait un grand honneur, qu'il était désabusé et qu'il voyait enfin combien cette centralisation avait été funeste à la liberté. Il devait, dans une série de publications, indiquer les modifications que notre administration aurait à subir pour devenir compatible avec des institutions libres. Il avait même commencé cette œuvre qu'une mort prématurée est venue si malheureusement interrompre.

sentatif, pour échapper aux dangers, aux incertitudes du gouvernement d'un seul ; la seconde, c'est de modifier, assez *profondément sa centralisation pour qu'un gouvernement libre puisse vivre chez elle*. C'est là tout le résumé de ce travail <sup>1</sup>.

1. Je suis heureux de pouvoir placer ces idées sous l'autorité de M. Royer-Collard. Voici un discours qu'il prononça en juin 1824, et dans lequel il signale avec une force et une élévation qui n'appartiennent qu'à lui la profonde incompatibilité de la centralisation impériale avec la liberté. On me pardonnera de le transcrire tout entier.

« Le temps fait les choses humaines et il les détruit ; le progrès des âges avait élevé le vieil édifice de la société, la révolution l'a renversé. A cette grande catastrophe se rattache notre condition présente. C'est parce que les institutions se sont écroulées, que vous avez la *Centralité* ; c'est parce que les magistratures ont péri, que vous n'avez que des fonctionnaires. Le pouvoir central a fait la conquête du droit ; il s'est enrichi de toutes les dépouilles de la société. Le gouvernement représentatif a été placé en face de cette autorité monstrueuse, et c'est à elle que la garde de nos droits politiques a été confiée. Le ministère vote par l'universalité des employés et des salaires que l'État distribue. Il vote par l'universalité des affaires et des intérêts que la *Centralité* lui soumet ; il vote par tous les établissements religieux, civils, militaires, scientifiques, que les localités ont à perdre ou qu'elles sollicitent ; car les besoins publics satisfaits sont des faveurs de l'administration, et, pour les obtenir, les peuples, nouveaux courtisans, doivent plaire. En un mot, le ministère vote de tout le poids du gouvernement, qu'il fait peser sur chaque département, chaque commune, chaque profession, chaque particulier. Et quel est ce gouvernement ? C'est le gouvernement impérial qui n'a pas perdu un seul de ses cent mille bras, qui a puisé, au contraire,

« une nouvelle vigueur dans la lutte qu'il lui a fallu soutenir  
 « contre quelques formes de liberté et qui retrouve toujours au  
 « besoin les sentiments de son berceau, la force et la ruse. Le  
 « mal est grand, messieurs; il est si grand que notre raison bor-  
 « née sait à peine le comprendre. Le gouvernement représentatif  
 « n'a pas été seulement subverti par le gouvernement impérial;  
 « il a été perverti; il agit contre sa nature. Au lieu de nous  
 « élever, il nous abaisse; au lieu d'exciter l'énergie commune,  
 « il relègue tristement chacun de nous au fond de sa faiblesse  
 « individuelle; au lieu de soulever le sentiment de l'honneur qui  
 « est notre esprit public et la dignité de notre nation, il l'étouffe,  
 « il le prosécrit; il nous punit de ne pas savoir renoncer à notre  
 « estime et à celle des autres. Vos pères, messieurs, n'ont pas  
 « connu cette profonde humiliation; ils n'ont pas vu la corrup-  
 « tion dans le droit public donnée en spectacle à la jeunesse  
 « étonnée, comme la leçon de l'âge mûr. Voilà où nous sommes  
 « descendus. Le mal, je l'ai dit, vient du pouvoir monstrueux et  
 « déréglé qui s'est élevé sur la ruine de toutes les institutions.  
 « Une société sans institutions ne peut être que la propriété de  
 « son gouvernement; en vain on lui écrira quelque part des  
 « droits, elle ne saura pas les exercer et ne pourra pas les con-  
 « server. Aussi longtemps que la société sera dépourvue d'insti-  
 « tutions gardiennes de ses droits, et capables de rendre un long  
 « gémissement quand elle est frappée, le gouvernement n'est  
 « qu'une ombre! »

Ce discours est un monument d'éloquence et de haute raison.  
 Ceux de mes amis qui croient encore à cette conciliation possible  
 entre la centralisation impériale et la liberté, feront bien de le  
 citer

## CONCLUSION

---

La conclusion naturelle de cet écrit serait l'indication des réformes qu'il faudrait introduire dans notre organisation civile et politique pour faire disparaître les dangers que je viens de signaler ; le temps et l'espace me manquent pour cela. Je me bornerai à indiquer l'esprit dans lequel ces réformes me paraîtraient devoir être opérées. Et d'abord, la méthode invariablement suivie jusqu'à ce jour est à changer complètement ; il faut reprendre l'œuvre de bas en haut, au lieu de procéder comme l'ont fait tous nos constituants, de haut en bas. Il faut se défier des abstractions et tenir beaucoup plus compte des faits, avec moins de foi dans les déclarations écrites, et ne tenir pour sérieuses et réelles que les garanties qui s'appuient sur des forces vives. Il faut enfin rejeter cette logique absolue, qui conduit en



droite ligne à l'absurde, et cette manie de l'uniformité, qui, comme l'a dit Montesquieu, gouverne les esprits médiocres, mais qui a le grand tort de faire presque toujours violence à la nature des choses.

Si, pour le fond, la solution du problème est difficile, il est simple dans son énoncé. Étant donnée cette vérité cruellement expérimentée par nous, que les gouvernements en France croulent tous parce que leur faite est trop chargé et que leurs fondements ne sont pas assez solides, notre plan de réforme se trouve par là tout tracé. Il s'agit de décharger le faite et de consolider les fondements, ou, en d'autres termes, de restreindre de beaucoup les attributions et l'action du pouvoir central, pour étendre, au contraire, et fortifier l'action spontanée et indépendante de l'individu.

Pour que l'individu devienne une force dans l'État, c'est-à-dire pour que ses droits soient respectés, que son énergie naturelle ne soit pas entravée, il ne faut pas qu'il reste isolé, sans quoi l'État l'écrase et l'absorbe inévitablement. Il faut donc grouper les forces individuelles et relier ces différents groupes, de manière que, selon la belle expression de M. Royer-Collard, on ne puisse frapper une des parties de cet ensemble sans que les autres rendent un long gémissement.

Notre société avait une organisation avant 1789. Cette organisation a été brisée. Je suis bien loin de conseiller de la rétablir; j'ai déjà dit que je ne croyais pas aux revenants. Mais toute démocratisée que soit cette société, ne nous offre-t-elle pas des liens naturels que la centralisation peut avoir relâchés, mais qu'elle n'a pas entièrement détruits? Il s'agit de leur donner de la force.

Dans cet ordre d'idées, la famille se présente en première ligne; elle est le premier centre où l'individu naît, se développe, reçoit une direction et trouve des appuis. La famille est déjà en elle-même une petite société; c'est le vrai fondement de la grande. Il faut commencer par la fortifier.

Il y a heureusement peu de chose à réformer dans la manière dont notre droit civil a constitué la famille. Peut-être pourrait-on désirer que l'autorité du père de famille fût un peu plus étendue; mais encore est-ce là plutôt une question de mœurs que de législation.

Il est cependant un point de la jurisprudence dont je demanderais hautement la réforme: c'est celui par lequel il est interdit au père de famille, dans le partage qu'il fait de sa fortune, d'attribuer à un de ses enfants des immeubles, et à l'autre, des capitaux de valeur d'ailleurs égale. Cette jurisper-

dence, qui m'a toujours paru reposer sur une interprétation judaïque du Code civil bien plus que sur son véritable esprit, conduit à ce résultat de rendre à peu près inévitable l'aliénation ou tout au moins le dépècement du manoir de la famille. Or, ce manoir, c'est le centre des souvenirs, des affections; c'est le point de ralliement de tous les enfants; c'est la famille en quelque sorte immobilisée; le détruire, c'est porter une grande atteinte à la famille elle-même.

A la famille se relie la propriété qui lui donne la consistance et la continuité. La propriété est une force tout à la fois libérale et conservatrice. Libérale, car elle aide à l'indépendance individuelle; conservatrice, parce qu'elle est essentiellement liée au bon ordre dans l'État. Il y a donc encore là un excellent fondement pour tout gouvernement régulier. Il faut donner à la propriété la plus complète sécurité, et nos lois civiles y ont assez bien pourvu. Cependant l'abus qui est fait de la loi sur l'expropriation forcée pour cause d'utilité publique, offre une lacune qu'il faut songer à remplir. Ce n'est pas assez d'avoir garanti, par l'intervention de la justice ordinaire et du jury, le droit à une juste et préalable indemnité; il faut encore protéger contre la dépossession qu'une impérieuse nécessité ne mo-

tive pas des propriétés dont la perte est souvent bien au-dessus de toute indemnité. L'intervention des Conseils généraux pourrait être utilement employée pour concilier la nécessité sociale avec le droit individuel des propriétaires.

Ensuite vient la commune, qu'on a très-bien définie en disant d'elle que c'est la *famille étendue*. C'est là, surtout, qu'il y a beaucoup à faire.

La prétention de soumettre au même régime administratif toutes les communes de France, a toujours été le grand obstacle à toute réforme sérieuse du régime communal chez nous. Il faut bien admettre cependant que rien ne ressemble moins à un groupe de quarante à cinquante feux qui se cache dans quelques vallées des Cévennes, des Alpes ou des Pyrénées, que des villes telles que Paris, Lyon, Marseille et Bordeaux. La prétention de soumettre les uns et les autres au même régime administratif est tout simplement contraire à la nature des choses; et c'est cependant cette prétention qu'on s'obstine à faire prévaloir dans tout notre régime administratif. Seulement on démunicipalise les grandes villes sous le prétexte qu'elles sont trop grandes pour être réglées par le droit commun. Il serait plus simple et surtout plus libéral d'avoir un régime municipal pour les grandes villes et un

autre régime approprié aux communes rurales.

Il ne faut pas perdre de vue que nos villes ont en elles toutes les traditions et tous les éléments d'une vie municipale sérieuse. Elles se gouvernaient presque souverainement au moyen âge ; et, depuis, elles avaient toujours conservé quelque chose de leurs vieilles franchises, tandis que nos communes rurales datent de 1789. Avant cette époque, elles étaient simples paroisses, ne connaissant guère que leur curé et leur seigneur, n'ayant aucune existence qui leur fût propre. Aujourd'hui même qu'on en a fait des communes, il y en a un trop grand nombre auxquelles la loi a pu donner le titre de *commune*, sans leur donner par cela même la possibilité de composer un corps municipal sérieux et de fournir aux charges communales les plus indispensables.

Dans les pays où existent de toute ancienneté de grandes communes, comme en Flandre, en Hollande, en Amérique, le régime municipal est né, pour ainsi dire, de lui-même et a su se faire respecter au milieu de toutes les vicissitudes des guerres ou de la politique. Cela se comprend : ces communes avaient la capacité pour se gouverner et la force pour se défendre. Mais, quant à notre France, il n'y a pas de pays dans le monde où la commune

rurale soit aussi fractionnée; et c'est là une des grandes difficultés d'une forte et libre organisation municipale.

Je ne vois d'autre moyen de la résoudre, cette difficulté, que de créer au chef-lieu du canton, un centre où toutes ces communes rurales pourront se grouper pour y régler, par leurs délégués, leurs intérêts communs, tout en conservant leur individualité pour toutes les choses qui leur sont propres, la gestion de leurs biens, par exemple, le règlement de leurs usages, etc., etc. Le canton qui aurait ses assemblées, ses sessions, son budget, relierait mieux que ne le fait le Conseil d'arrondissement les communes au département. A l'organisation cantonale se rattacherait naturellement une nouvelle et une plus forte organisation des justices de paix, dans lesquelles devraient figurer les influences territoriales et autres du canton. Je n'entre pas dans de plus grands détails que j'ai exposés ailleurs.

Les Conseils généraux des départements sont, peut-être, de toutes les institutions administratives issues de nos révolutions, la seule qui soit restée debout et vivante. Il ne s'agit que de la compléter et de la fortifier; ses attributions peuvent être beaucoup étendues sans dommage et même au grand profit de l'administration. On peut, à cet égard,

s'éclairer de l'exemple et de l'expérience des Belges. Leurs Commissions provinciales fonctionnent très-bien et très-utilement; pourquoi nos Conseils généraux ne seraient-ils pas appelés, eux aussi, à diriger ou tout au moins à surveiller l'exécution des travaux qu'ils ont votés dans leur session? Ils peuvent être appelés également à statuer sur les recours des communes et à exercer entre elles une sorte d'arbitrage; ils devraient surtout être représentés dans ce premier degré de juridiction administrative contentieuse qu'on appelle le Conseil de préfecture.

Nous n'avons jamais compris ce sentiment de défiance excessive qui ne permet ni à un Conseil municipal ni à un Conseil général de se réunir, quand ils en reconnaissent la nécessité; et nous n'hésitons pas à rendre aux communes le choix de leurs maires et aux Conseils généraux le choix de leurs présidents. La faculté de dénoncer et de faire casser des actes contraires aux lois ou de remplacer par un commissaire le maire qui se refuserait à servir d'intermédiaire pour l'exécution des actes de l'autorité, nous paraissent parfaitement suffisants pour sauvegarder les droits de cette autorité et prévenir tout abus de pouvoir municipal. Il s'agirait en un mot de faire disparaître toutes ces autorisations

préalables dont le moindre inconvénient est une perte de temps, par le droit de recours et d'annulation; de remplacer le système de la tutelle préventive par celui de la répression et de la responsabilité, qui est le vrai régime de la liberté.

Mais il ne suffirait pas de donner à la commune et aux départements une organisation libérale; il faut relier cette organisation à la constitution politique du pays; car si la liberté politique a besoin, pour être solide, de s'appuyer sur les libertés municipales, l'inverse n'est pas moins vrai.

Il n'est pas rare de voir, dans l'histoire, des conquérants ou des despotes se servir de la force municipale existante comme d'un instrument tout prêt et très-commode pour tirer des peuples vaincus ce qu'ils n'en auraient pu tirer eux-mêmes directement.

Il suffit aux empereurs romains de rendre les décurions solidairement responsables de l'impôt, pour convertir un instrument de liberté en un puissant instrument de ruine et d'esclavage.

Les Américains ont eu la sagesse de relier leurs états à leur sénat; et c'est une des combinaisons les plus heureuses de leur constitution. Ne serait-il pas



possible de faire quelque chose de semblable dans notre France, et de faire entrer dans notre pouvoir modérateur, de quelque nom qu'on l'appelle, *sénat* ou *pairie*, les élus des Conseils généraux, groupés, par exemple, par siège de cour souveraine?

Ce serait ici le moment de parler des institutions judiciaires du pays, destinées à faire respecter le droit et à le mettre à l'abri de toutes les influences. Mais ce sujet est trop vaste et trop compliqué pour être traité incidemment, et il mériterait une étude spéciale. Qu'il me suffise de dire que restreindre l'importancè de l'ordre judiciaire à la protection des droits purement civils des citoyens, c'est l'envisager sous un point de vue beaucoup trop étroit. Toute organisation judiciaire qui est impuissante à défendre les droits politiques du citoyen, comme ses droits privés, est incomplète, et elle manque à sa principale mission. L'ordre judiciaire, surtout dans les pays libres, est une institution plus politique encore que civile; c'est elle qui, en protégeant le droit individuel contre les atteintes du droit social et en assurant le pouvoir central contre les révoltes de l'intérêt individuel, maintient un juste équilibre entre ces deux éléments de la société. Mais, pour remplir dignement une si haute mission, il ne suffit pas de l'inamovibilité qui laisse

le juge en proie à toutes les préoccupations du grade et à toutes les ardeurs de l'avancement; il faut une haute responsabilité morale, une existence assez élevée pour ne plus laisser à l'âme d'autre désir que celui de remplir religieusement ce saint ministère de la justice. Tout cela est impossible avec cette masse de cinq à six mille juges à laquelle on vient d'appliquer, par cette manie d'assimilation des choses les plus disparates, la loi d'avancement de l'armée.

Restreindre de beaucoup le nombre des juges et des sièges; réduire, autant que possible, leur ministère à l'interprétation et à l'application de la loi; accroître leur traitement de manière à les dégager non-seulement de toute dépendance, mais même de toute pensée d'avancement; n'enlever, que pour des causes très-exceptionnelles, le magistrat à son ressort; et, après avoir ainsi constitué une magistrature forte, indépendante et respectée, ne pas craindre de lui rendre les attributions qu'une suspicion injuste et déjà bien vieille lui a enlevées; étendre le domaine du droit avec celui de la juridiction ordinaire, et restreindre de beaucoup celui de l'arbitraire et du pouvoir discrétionnaire de l'administration: telle est la réforme profonde qu'il faudra tôt ou tard faire subir à notre ordre judi-

ciaire, si on veut enfin avoir, en France, un ordre de chose durable et régulier, ayant pour fondement le respect de tous les droits<sup>1</sup>.

Au reste, je n'entends donner, dans ce chapitre, que de simples indications. Je tiens plus au but qu'aux moyens; or, le but que je voudrais atteindre, ce serait de rendre la vie à toutes les parties de notre société; non cette vie de rêves, de théories et de stériles agitations, dont elle a vécu jusqu'à ce jour, mais cette vie des intérêts publics bien compris et honnêtement gérés, des droits communs pris au sérieux et sincèrement protégés, qui seule peut constituer une liberté durable, tout en fermant bien réellement et bien définitivement la porte aux révolutions.

Je ne me fais aucune illusion : mes simples paroles ne feront pas ce que tant d'éclatantes expériences, que la Providence semble avoir accumulées dans l'espace de quelques années comme pour les rendre plus saisissantes, n'ont pas opéré. Je ne me flatte pas de convertir mon pays; ma prétention

1. J'avais présenté à la Commission de l'organisation judiciaire et à la Commission de Constitution de 1848, mes idées sur ces réformes et sur l'introduction du jury en matière civile, qui en serait le grand moyen. Je les avais même fait adopter. Des raisons purement circonstanciées n'ont pas permis de les réaliser. Il faudra bien cependant tôt ou tard y revenir.

n'est pas si haute ; je me tiendrai pour satisfait si seulement je l'ai porté à réfléchir un peu sérieusement sur ces redoutables problèmes dans lesquels sont engagées ses destinées, et si je l'ai disposé à en chercher sincèrement et courageusement les solutions. Heureux, si je suis parvenu à lui rendre un peu de confiance en lui-même, et si, en lui signalant le mal, j'ai pu lui montrer que le remède n'est pas hors de sa portée ! Notre édifice social, tant de fois et si facilement renversé, a sans doute grandement besoin d'être consolidé. Mais les matériaux sont là sous notre main ; il n'est pas nécessaire de les emprunter ni à d'autres pays ni à d'autres temps ; il suffit d'un peu d'intelligence pour les reconnaître et de bonne volonté pour les employer utilement. Que l'amour de notre belle France et le sentiment d'une nécessité absolue nous rallie tous dans cette œuvre, et elle s'accomplira avec plus de facilité qu'on ne le suppose.

Que si, dans le cours de ce travail, il m'était arrivé de froisser quelque conviction sincère, qu'on me le pardonne. Ceux qui me connaissent savent bien que, si j'ai toujours tenu à être très-net sur les principes et sur les choses, je n'ai jamais eu dans le cœur aucun sentiment malveillant contre les personnes. C'est surtout avec le parti auquel je m'ho-

nore d'avoir appartenu toute ma vie, et dont je suis un des plus vieux soldats, que j'ai voulu m'expliquer en toute franchise. A qui doit-on la vérité, si ce n'est à ses amis? Ce parti, rudement éprouvé par les événements contemporains, est à ce moment dans un état de trouble et de confusion. C'est à mes yeux une crise salutaire; car elle doit produire en lui une utile transformation. Ce parti, grand initiateur des réformes de ce monde, craindrait-il de mettre à profit les leçons du temps et de se réformer lui-même? Je ne le pense pas. Le moment est venu pour lui d'épurer, de dégager son programme de ce qui n'était que circonstanciel; de se moins préoccuper des souvenirs d'un passé de luttes et de combats, pour se livrer tout entier aux aspirations de l'avenir. Il pourra y perdre quelques auxiliaires dangereux et peu sûrs, que les passions du moment avaient ralliés à son drapeau, et que les intérêts du jour en ont éloignés; mais il recevra dans ses rangs tous ceux pour qui l'amour et le respect de l'humanité sont une religion pure et vraie. Alors plus de défections, plus de défaillances plus de découragements. Son action sera moins violente, elle sera plus efficace; ses progrès plus lents, mais moins interrompus. Calme, résolu et patient, il sera dans les mains de la Providence,

l'instrument puissant de cette civilisation sagement progressive, qui est le but et qui doit être la récompense de tous nos efforts.

ODILON-BARROT.

Mortefontaine, ce 28 janvier 1861.

## POST-SCRIPTUM

---

Lorsque j'écrivais ces lignes, le gouvernement parlementaire semblait à jamais aboli en France ; et, dans un certain monde, il paraissait avoir laissé peu de regrets. Et voilà que, tout à coup, à la grande surprise des uns, à la grande joie des autres, un décret du 24 novembre dernier vient de rendre à la tribune son retentissement et aux Chambres une partie de leur importance parlementaire, en les associant plus intimement au gouvernement du pays. C'est un retour spontané du souverain vers des institutions que la foule proclamait naguère impossibles, mais que tous les esprits un peu éclairés s'obstinaient, non sans raison, comme on le voit, à déclarer nécessaires et inévitables.

La France n'a pas grand goût pour les libertés

octroyées : elle s'en défie, à juste titre ; car elle a déjà éprouvé que le pouvoir qui les donne se croit aussi en droit de les retirer. Mais, en vérité, nous avons su si mal garder celles que nous avons conquises, que nous n'avons pas trop le droit de nous montrer difficiles pour celles qu'on nous donne ; et, d'ailleurs, plus la concession a été libre, plus elle a de portée politique à mes yeux ; car plus elle atteste cette force irrésistible des choses à laquelle la raison du souverain a cédé.

Singulier jeu de la politique ! Un gouvernement que nous répuions et que je déclarais, moi-même, dans les lignes qui précèdent, irréformable, s'est cependant réformé ; et ce gouvernement que nous avons, au contraire, choisi entre tous, comme se prêtant le plus facilement aux réformes, n'a pu ni voulu se réformer, et il a péri pour cela,

Ne nous hâtons pas trop cependant : je ne veux rien enlever de son importance à la réforme contenue dans le décret du 24 novembre ; mais l'esprit qui l'a conçue a, sans doute, déjà reconnu qu'elle est incomplète. C'est un pas en avant considérable, sans aucun doute, et qui rapproche du but, mais qui en est encore fort éloigné. On a redemandé au gouvernement parlementaire la discussion de l'Adresse. Tous les ans, à un jour donné, *les Cham-*



*bres* (le mot est dans le décret) auront non-seulement le droit, mais le devoir de débattre solennellement la politique extérieure et intérieure du gouvernement et de formuler le blâme ou l'éloge de cette politique. Le chef de l'État a eu raison, en faisant cette concession, de l'offrir au pays comme une preuve de sa confiance. Cependant, elle ne serait pas sans quelque danger, si on ne la complétait pas ; car alors elle ajouterait à l'irritation de la discussion celle de l'impuissance.

Si des débats, aussi solennels que ceux qu'on vient de provoquer se résolvaient en vaines paroles, en discours retentissants, c'est alors qu'il serait vrai de dire que tout le jeu des institutions consisterait en un stérile et dangereux bavardage. Si, au contraire, les griefs sont rendus si évidents, s'ils sont si librement et si énergiquement formulés qu'il devienne nécessaire de prendre un parti, alors la personnalité du souverain peut se trouver compromise directement vis-à-vis de l'opinion du pays. S'il cède, son autorité peut s'amoindrir ; s'il résiste c'est lui et non tel ou tel ministre qui portera la responsabilité de la résistance.

Tout s'enchaîne dans ce mécanisme merveilleux du gouvernement parlementaire ; les rouages les plus nécessaires ne sont pas toujours les plus ap-

parents, ni surtout ceux qui sont décrits dans les constitutions. La nécessité de l'interposition des ministres responsables est la conséquence forcée de la liberté de discussion et du droit de blâme; car le chef de l'État ne peut être impunément ni discuté ni blâmé.

Les faits ont leur logique inflexible, a-t-on dit. Cette logique, l'Empereur n'attendra pas qu'elle s'impose à lui; il saura la devancer: il ne voudra pas avoir repris au gouvernement parlementaire seulement ses dangers; il en voudra aussi les bienfaits.

Mais il n'aurait rien fait encore, si, s'éclairant de l'expérience du passé, il ne complétait pas sa réforme politique par une réforme profonde dans la centralisation administrative. Il ne tarderait pas à s'apercevoir combien cet instrument, si puissant dans les mains d'un souverain absolu, est dangereux pour le chef d'un État libre.

La décentralisation profonde de l'administration impériale, sera, je le sais, le pas le plus difficile à franchir. Quoiqu'il me reste de mes souvenirs cette impression que l'Empereur, qui n'a pas vécu au milieu de la société anglaise sans y recueillir certains enseignements, ne serait pas un partisan aussi aveugle et aussi absolu de la centralisation admi-

nistrative qu'on serait porté à le supposer<sup>1</sup>, cependant il ne faut pas se dissimuler que dans l'opinion commune, comme dans les traditions de l'histoire, *Empire* et *centralisation* sont, en quelque sorte, des identités qu'il sera bien difficile de séparer. Toutefois, si l'on veut rentrer dans les voies de la liberté, si l'on n'en redoute ni les orages ni les responsabilités, si l'on veut laisser aux institutions représentatives un jeu libre, il faut de toute nécessité renoncer à cette centralisation. En la maintenant, alors qu'on rétablirait la libre discussion et l'influence parlementaire sur les affaires du pays, on n'aurait fait qu'organiser au sein même du gouvernement un conflit permanent; et pour la troisième ou quatrième fois, en France, on arriverait à ce résultat fatal, ou de tuer la liberté par la centralisation, ou de faire crouler le pouvoir central sous les agitations de la liberté.

Je finis par cette observation, qui me replace dans mon sujet et en est le dernier mot.

1. Voir son manifeste comme Président de la République, adressé à l'Assemblée constituante.

## NOTES ET DOCUMENTS

---

**Pages 15 et 16.**

Cette école, qui se défendait ainsi d'être libérale, a exercé sur la révolution de 1848 une décisive influence et a eu sa grande part dans le triste avortement de cette révolution. C'est surtout dans les travaux de la Commission de constitution que se retrouvent les traces de cette influence : aussi ne lira-t-on pas sans quelque intérêt ces quelques passages que nous avons extraits des notes du secrétaire de cette Commission — notes que l'honorable M. Voirhaie, aujourd'hui premier Président de la cour de Metz, a bien voulu me confier. — On y verra dans quelles aberrations les esprits se sont alors laissé entraîner, les uns par suite de leurs préjugés révolutionnaires, les autres par faiblesse et pour ne pas résister au courant des idées. — Le procès-verbal entier des travaux de la Commission est, assure-t-on, déposé aux archives du Corps législatif. — Sa lecture serait très-instructive surtout pour ceux qui croient que nous n'avons plus rien à apprendre ni à rectifier dans nos idées en politique.

---

*Extrait des notes tenues par le secrétaire de la Commission  
de Constitution.*

Séance du 23 mai 1848.

M. O. B. — « Depuis longtemps nous travaillons en  
« idéologues, plus qu'en hommes d'affaires. Nous oublions  
« la base sur laquelle nous devons asseoir notre nouvel  
« édifice. Vous ne voudrez pas sans doute toucher à la  
« famille ni à la propriété, je l'espère du moins ; mais la  
« commune n'est qu'une famille étendue. Aujourd'hui,  
« la commune n'est pas constituée, elle est dans un état  
« d'isolement, d'impuissance et de morcellement qui ne  
« permet guère d'y voir, tout au plus, qu'une simple re-  
« lation de voisinage. M. de Lamennais, dans son projet  
« de constitution, a été logique en commençant par orga-  
« niser la commune avant de s'occuper des autres pou-  
« voirs de la république commune. C'est un exemple bon  
« à suivre ; car, lorsque nous aurons d'abord constitué  
« une forte base, nous pourrons ensuite y asseoir solide-  
« ment notre édifice. D'ailleurs, il y a une raison décisive  
« pour constituer en premier lieu la commune, c'est que  
« l'organisation du pouvoir municipal devra exercer une  
« grande influence sur l'organisation des autres pouvoirs  
« de l'État, et particulièrement sur la question des deux  
« Chambres et sur la composition de celle des deux  
« qui sera appelée à fonctionner comme pouvoir modé-  
« rateur. »

M. DE L. M. — « J'appuie l'opinion de M. O. B. : il faut  
« bâtir sur un fondement solide. Le type de la liberté,  
« c'est la famille, puis la commune, qui n'est qu'une col-  
« lection de familles. Personne n'a le droit d'empêcher  
« ces personnes de s'administrer comme elles l'entendent ;

« car la commune doit jouir de la même liberté que la  
 « famille. L'État ne sera pas pour cela désarmé, car il  
 « interviendra pour déclarer si l'affaire réglée par la com-  
 « mune est une affaire locale et intérieure, ou si c'est une  
 « affaire à laquelle l'État est intéressé. Il faut donc que  
 « tout parte de la commune, et dans la commune actuelle,  
 « il n'y a point d'éléments politiques, il faut en changer  
 « la circonscription. Je n'ai adopté, à titre de change-  
 « ment, le canton que parce qu'il existe aujourd'hui.  
 « Mais on peut faire une circonscription différente, en  
 « tenant compte des habitudes qui existent, et en conser-  
 « vant le clocher, l'état-civil. »

M. M. — « En parlant de l'individu, on ne tient pas  
 « assez compte des faits et des précédents. La France est  
 « une et homogène... Depuis 1839, c'est l'action d'un mo-  
 « deste sous-préfet qui empêchait le retour des idées féo-  
 « dales; l'État représente seulement l'égalité. Ces intérêts,  
 « qu'on veut faire défendre par la liberté, je veux les  
 « faire défendre par l'État et faire dominer le droit so-  
 « cial sur le droit individuel. »

M. DE L. — « Ce système mène à l'apoplexie dans Paris,  
 « et à l'absence de vie partout ailleurs. »

M. O. B. — « Tous les gouvernements qui ont régi la  
 « France n'ont croulé que parce qu'ils n'avaient pas de  
 « base; il a suffi de les frapper au centre pour les dé-  
 « truire d'un seul coup, le télégraphe a fait le reste. Le  
 « résultat de la révolution de Février sera, je le vois bien,  
 « d'aggraver encore ce mal et de donner à la centralisa-  
 « tion de nouvelles forces.... »

M. V. — « C'est la centralisation qui a sauvé la France.  
 « Sans elle l'Alsace et la Lorraine seraient allemandes. »

M. C. — « Il faut détruire la concentration et perfec-  
 « tionner la centralisation. »

M. DE T. — « Il ne peut être question de renverser la

« centralisation, ni même d'énervé ses principes consti-  
 « tutifs. Mais on a poussé la centralisation jusqu'à l'abus.  
 « La centralisation est le droit donné à l'État de faire avec  
 « énergie et promptitude ce qui est nécessaire dans son  
 « intérêt. Mais il ne faut donner à l'État que ce qui inté-  
 « resse vraiment l'État, et laisser à la commune, à la  
 « personne locale, ce qui est d'un intérêt local. Il faut que  
 « la commune puisse délibérer sur ses affaires sans que  
 « l'État intervienne. C'est à mes yeux une maxime inso-  
 « lente que de dire que l'État est le tuteur des gouvernés,  
 « qu'il a le droit de forcer les particuliers à bien faire  
 « leurs affaires. Cette maxime, qui était incompatible avec  
 « la monarchie constitutionnelle, l'est à bien plus forte  
 « raison avec la république; car on ne peut faire un gou-  
 « vernement libre avec un peuple de valets. »

M. Ven. — « On peut se mettre facilement d'accord sur  
 « les principes généraux : la difficulté commence dans  
 « l'application, quand il s'agit de déterminer ce qui est  
 « l'effet nécessaire ou l'abus de la centralisation. » Il cite  
 deux exemples tirés l'un des biens communaux, l'autre  
 des contributions. « Si toute liberté était laissée à la com-  
 « mune sur ces deux points, les générations à venir pour-  
 « raient être privées de la propriété communale, d'une  
 « part; et, de l'autre, les sources où puise le Trésor pour-  
 « raient être tarées par l'excès de l'impôt local. Il faut  
 « modifier la centralisation en ce sens qu'on ne fait pas  
 « assez vite, qu'on ne résout pas assez de choses verbale-  
 « ment, qu'on ne va pas assez au-devant des communes.  
 « Mais, si le système républicain ne conservait pas ou  
 « n'augmentait même pas la centralisation, on irait à la  
 « fédération. »

M. Dre. — « Revenons à ce qui est le fond du débat,  
 « c'est-à-dire à la question de priorité. Faut-il d'abord  
 « constituer l'État ou la commune? Il y a cette différence

« entre l'État, le département et la commune, que le  
 « premier exerce de l'action sur les deux autres, tandis  
 « que la commune et le département n'ont aucune action  
 « sur l'État ! »

M. M. — « Il y a un droit social indépendamment du  
 « droit individuel. La commune n'est pas même un droit.  
 « Famille et commune ne sont pas la même chose. Si  
 « vous créez des cantons, ce ne sera pas non plus un  
 « droit, ce sera une chose artificielle. Mais il n'y a plus  
 « d'unité si vous créez des forces qui peuvent la briser.  
 « Comment songer à amoindrir la centralisation, quand  
 « vous avez dans les télégraphes, les chemins de fer, des  
 « moyens qui doivent unir plus fortement tous les indi-  
 « vidus. »

M. O. B. — « C'est au pouvoir central surtout que ces  
 « découvertes de la science apportent des forces nouvelles,  
 « ne craignez donc pas d'y faire contre-poids par la li-  
 « berté. »

« M. D<sup>in</sup> — présente un tableau savant et animé de l'état  
 « successif des communes, et prétend que le Bas-Empire  
 « s'est perdu dans l'individualisme. La révolution de 89  
 « a vaincu par l'unité, en formant des circonscriptions  
 « nouvelles. L'empire, ayant trop attiré à lui, on a cher-  
 « ché l'équilibre en faisant la monarchie constitution-  
 « nelle; mais la monarchie, à son tour, a trop reserré son  
 « cercle, en laissant dehors des intérêts considérables.  
 « Aujourd'hui, on est arrivé tout d'un coup à l'ampleur.  
 « Avec le suffrage universel, on ne doit pas craindre d'être  
 « opprimés; le citoyen est moins libre quand la com-  
 « mune est puissante. Ce qui est oppressif, c'est le pou-  
 « voir placé immédiatement à côté du citoyen. »

M. DE L. — « Dans l'ordre historique, on n'a pas des-  
 « cendu de l'État à la famille et à la commune, mais on  
 « a monté de la famille et de la commune à l'État. »



« M. DE B. — rappelle comme un fait que les constitu-  
 « tions de 1791, de 1793, de l'an III, se sont occupées de  
 « l'organisation de la commune. »

M. M<sup>in</sup>. — « Oui; mais c'était moins pour les protéger  
 « que pour briser le passé par ces circonscriptions (ce qui  
 « n'est que trop vrai). »

« La Commission décide qu'on s'occupera d'abord de  
 « la constitution du pouvoir législatif, c'est-à-dire que l'on  
 « commencera, comme toujours, l'édifice par le faite. »

---

*Conférence de la Commission avec les délégués des  
 bureaux.*

Séance du 27 juillet.

LE DÉLÉGUÉ DU PREMIER BUREAU. — « Ce bureau a adopté  
 « l'avis d'une Chambre unique à la majorité de 22 contre  
 « 15. L'unité est un principe de force. S'il y a deux  
 « Chambres, l'une représentera la jeunesse, le mouve-  
 « ment; l'autre la résistance, et alors il y aura antago-  
 « nisme entre ces deux pouvoirs, et par suite, dans la  
 « nation.

« Il y a en France deux écoles, l'école libérale, l'école  
 « républicaine : la première veut deux Chambres; la  
 « deuxième n'en veut qu'une. L'école libérale émane du  
 « principe critique, du principe d'examen. En rendant de  
 « grands services, elle a affaibli en France le principe re-  
 « ligieux et le principe d'autorité. L'école républicaine a  
 « une origine divine. Elle remonte au christianisme. Elle  
 « a pour base le sentiment religieux, elle veut reconsti-  
 « tuer l'autorité... elle veut réglementer la société, etc... »

---

## Page 26.

Turgot n'était pas le seul à s'élever contre la centralisation excessive de la vieille monarchie. — Malesherbes partageait son sentiment. — Voici ce qu'il adressait au roi en 1775 :

*Extrait des remontrances présentées au roi au nom de la Cour des aides, par M. de Malesherbes.*

« Il restait à chaque corps, à chaque communauté, le  
 « droit d'administrer ses propres affaires, droit que nous  
 « ne disons pas qui fasse partie de la constitution primi-  
 « tive du royaume, car il remonte plus haut; c'est le droit  
 « de la raison; cependant il a été enlevé à vos sujets,  
 « Sire, et nous ne craindrions pas de dire que l'adminis-  
 « tration est tombée, à cet égard, dans des excès pareils...  
 « On en est venu jusqu'à déclarer nulles les délibérations  
 « des habitants d'un village, quand elles ne sont pas au-  
 « torisées par l'intendant; en sorte que si cette commu-  
 « nauté a une dépense à faire, il faut prendre l'attache  
 « du subdélégué; par conséquent, suivre les plans qu'il a  
 « adoptés, employer les ouvriers qu'il favorise, les payer  
 « suivant son arbitraire, et si la communauté a un procès  
 « à soutenir, il faut aussi qu'elle se fasse autoriser par  
 « l'intendant; il faut que la cause soit plaidée à ce tribu-  
 « nal avant d'être portée devant la justice, et si l'avis de  
 « l'intendant est contraire aux habitants, la communauté  
 « est déchue de la faculté de défendre ses droits. Voilà,  
 « Sire, par quels moyens on a travaillé à étouffer en  
 « France tout esprit municipal, à éteindre jusqu'aux sen-  
 « timents des citoyens : on a, pour ainsi dire, interdit la  
 « nation entière et on lui a donné des tuteurs. »

Ces remontrances pourraient être datées de 1864; il n'y aurait rien à y changer.

**Page 39. — (Automate.)**

Ce mot m. j. rappelle une anecdote qui caractérise assez bien notre centralisation. Un professeur de l'Université me racontait que se trouvant un jour en conférence avec un ministre de l'instruction publique, — ce dernier s'interrompant tout à coup et tirant sa montre, se serait écrié avec une sorte d'orgueil :

« Messieurs, à l'heure que marque cette montre, tous  
« les écoliers de France dans telle classe font telle com-  
« position. »

Cette puérile satisfaction n'a rien qui étonne dans un pays où on vient de régler par décret le diapason de tous les instruments en France. — J'admire beaucoup la régularité dans la mécanique, je l'estime beaucoup moins en politique, car, après tout, l'homme à mes yeux n'est pas destiné à fonctionner comme une machine.

**Page 136.**

*Extrait du procès-verbal de la Commission de Constitution.*

Séance du 6 juin.

Après une longue discussion, la Commission adopte les bases préliminaires de l'organisation judiciaire suivante :

« La justice se rend au nom du peuple, elle est gratuite  
« et ne sera soumise qu'aux formes de procédure les plus  
« simples et les plus abrégées.

« La justice a pour organes les jurés et les magistrats.  
« — Les premiers, pour les faits, les autres, pour le droit.  
« — Le jury sera successivement appliqué par des lois  
« spéciales aux matières civiles.



# TABLE

	Pages
CHAPITRE PREMIER.....	1
— II. Explications préliminaires.....	17
— III. De l'influence de la centralisation sur les mœurs.....	41
— IV. De l'influence de la centralisation sur les rapports des classes de la société entre elles.....	53
— V. De l'influence de la centralisation sur la prospérité du pays.....	75
— VI. De l'influence de la centralisation sur la stabilité des gouvernements.....	87
— VII. De l'influence de la centralisation sur les institutions représentatives.....	112
CONCLUSION.....	125
Post-scriptum.....	141
APPENDICE. — Lettre aux auteurs du <i>Projet de décentralisation</i> , de Nancy.....	147
NOTES ET DOCUMENTS.....	155

Paris. — Imprimerie VIÉVILLE et CAPIOMONT, rue des Poitevins, 6

